REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT BUREU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT) BENIN

PLAN D'ACTION NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ENFANTS A DES FINS D'EXPLOITATION DE LEUR TRAVAIL

Version Finale

Janvier 2008

Ce travail est réalisé par L'ASSOCIATION BENINOISE D'ASSISTANCE A L'ENFANT ET A LA FAMILLE (ABAEF)

Avec l'équipe de consultants

Docteur SODJIEDO HOUNTON Rita Félicité Présidente de l'Association Béninoise d'Assistance à l'Enfant et à la Famille Expert juriste, Spécialiste des droits de l'homme et des droits de l'enfant Consultant Senior

> Madame SODJIEDO DAGBA Céline, Juriste Coordonnatrice des Projets de l'ABAEF Consultant Junior

Monsieur KORA BATA Pascal Expert en Programmation budgétaire Consultant Junior

SOMMAIRE

INDEX DES SIGLES	iii
INTRODUCTION	1
I – OBJET DE L'ETUDE	3
1.1 - Objectifs	
1.2 - Résultats attendus.	
II – APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE	4
2.1 - Méthodologie	
2.2 - Contraintes et difficultés	
PREMIERE PARTIE: LA TRAITE DES ENFANTS A DES FINS D'EXPLOITATION I	
LEUR TRAVAIL	
I - CONTEXTE GENERAL	11
1.1 – Généralités	
1.2- Causes	12
1.3 – Les caractéristiques	13
1.4 - Manifestations	
1.5 - Les conséquences	14
II - L'ETAT DES LIEUX EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA TRAITE	15
DES ENFANTS	
2.1 : L'arsenal juridique de protection des enfants contre la traite des enfants à des fir	
d'exploitation de leur travail	
2.2 : Les préoccupations exprimées par les acteurs interrogés	21
2.3 : Les documents de politiques et les programmes d'activités existants	
2.4 : Les programmes d'activités en cours d'exécution	
2.5 : Examen approfondi de quelques programmes d'activités	28
2.6 : Les ressources institutionnelles de lutte contre la traite des enfants à des fins	
d'exploitation de leur travail	36
2.7 : Les organisations non gouvernementales nationales et internationales et les	
partenaires au développement.	
2.8 : Les réponses actuelles	
III - EVALUATION DES ACTIONS	40
3.1 : Au plan national	
3.2 : Au plan sous-régional	
3.3 : Les conclusions de l'évaluation	
DEUXIEME PARTIE : LE PLAN QUINQUENNAL D'ACTIONS CONTRE LA TRAIT	
DES ENFANTS A DES FINS D'EXPLOITATION	
I - APPROCHE STRATEGIQUE	
II- APPROCHE PAR ORIENTATION	
2.1 – AXE D'ORIENTATION N°1 : Renforcement et dynamisation du cadre légal	49
2.2 - AXE D'ORIENTATION N° 2 : Renforcement et dynamisation du cadre	
institutionnel et organisationnel	54
2.3 - AXE D'ORIENTATION N° 3 : Renforcement des mécanismes de prévention	
contre la traite des enfants.	
2.4 - AXE D'ORIENTATION N°4: Réinsertion	
2.5 - AXE D'ORIENTATION N°5: Promotion du développement local	
2.6 – AXE D'ORIENTATION N° 6 : Recherches et Evaluation	
III : PROGRAMMATION PHYSIQUE ET FINANCIERE	
3.1 - Programmation physique et financière des activités	

3.2 – Programmation financière par axe d'orientation	112
IV – LA STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE	
4.1 - Les structures de la mise en œuvre	115
4.2 - Le cadre de suivi/évaluation	115
V - LE CADRAGE DU PLAN	115
5.1 - La performance et l'enveloppe budgétaires	115
5.2 - Les projets en cours de réalisation	117
5.3 - Le financement du Plan	117
VI- LES REPERTOIRES ANNEXES AU PLAN D'ACTION	117
6-1 : Le répertoire actualisé des principaux acteurs locaux et internationaux	en matière de
lutte contre la traite des enfants	117
6-2 : Le répertoire des institutions de financement des activités de lutte con	tre la
traite	118
Liste des personnes rencontrées	117
BIBLIOGRAPHIE	122
Documents et Sources d'information	125
ANNEXES	132

INDEX DES SIGLES

ABAEF Association Béninoise d'Assistance à l'Enfant et à la Famille

AFJB Association des Femmes Juristes du Bénin

AFVP Agence Française des Volontaires du Progrès

BCAT Bureau Central d'Assistance Technique

BIT Bureau International du Travail

BPM Brigade de Protection des Mineurs

CATE-BPM Centre d'Accueil et de Transit des Enfants de la Brigade de

Protection des Mineurs

CEDEAO Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEEAC Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale

CEO Carrefour d'Ecoute et d'Orientation

CDDE Commission Départementale des Droits de l'Enfant

CNDE Commission Nationale des Droits de l'Enfant

CRB Croix Rouge Béninoise

CRS Catholic Relief Services

DANIDA Danish International Development Agency

DCE Délégation de la Commission Européenne

DEA Direction de l'Enfance et de l'Adolescence

DDFE, Direction Départementale de la Famille et de l'Enfant

DOFE Direction de l'Observatoire de la Famille et de l'Enfant

DDFE, Direction Départementale de la Famille et de l'Enfant

DPJEJ Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse

DPP Direction de la Programmation et de la Prospective

EVT Enfants Victimes de Traite

FED Fonds Européen de Développement

GTI Groupe de Travail Informel

LUTRENA Lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur

travail en Afrique de l'Ouest et du Centre

MAEP Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche MEPS Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire

MESFTP Ministère des Enseignements Secondaires et de la Formation

Technique et Professionnelle

MEPALN Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation et es

langues nationales

MEF Ministère de l'Economie et des Finances
MFE Ministère de la Famille et de l'Enfant
MFE Ministère des Finances et de l'Economie

MFPSS Ministère de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité

MFFE Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant

MFPTRA Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme

Administrative

MISD Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation

MISP Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique

MJCRI, Ministère de la Justice, Chargé des Relations avec les Institutions MJLDH Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme

MS Ministère de la Santé

OIT Organisation Internationale du Travail

PROCHILD Projet de renforcement des capacités locales pour la lutte et la

protection des droits de l'enfant au Bénin

Programme

IPEC Programme International de l'Abolition du Travail des Enfants

TDH Terre des Hommes

UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'enfance

NAPTIP Agence National pour la Répression de la Traite des Personnes

(Nigeria)

INTRODUCTION

Depuis l'avènement de la Convention relative aux Droits de l'Enfant, puis de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, l'Enfant est passé d'un statut d'objet de droit, d'être de soumission à celui d'un sujet de droit, cet être qui a désormais une personnalité juridique et des droits reconnus par la communauté au plan international, régional et national, et qui a un droit à la participation.

Le Bénin a ratifié ces deux instruments, mais également les Conventions 138 et 182 de l'OIT respectivement sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et sur les pires formes de travail des enfants. Il a ainsi adhéré aux engagements de prendre des mesures adéquates et immédiates contre les pires formes de travail des enfants et pour une protection efficace des enfants contre toutes formes d'exploitation.

Dans le même contexte, au plan national se retrouve un arsenal juridique important renforcé par l'adoption de la loi N° 2006-04 du 5 Avril 2006 portant conditions de déplacement des mineurs et répression de la traite d'enfants en République du Bénin.

Des dispositions diverses sont prises au plan institutionnel tant par les structures étatiques que les organisations non gouvernementales, nationales et internationales et les autres partenaires au développement, pour la protection des enfants, notamment ceux victimes de traite, leur rapatriement, leur prise en charge, leur réinsertion, leur réhabilitation, etc...

Cependant, au plan social, on assiste à une démission des parents, une désintégration des structures familiales, un effritement des valeurs traditionnelles, un recul de la solidarité traditionnelle, une monétarisation croissante des rapports sociaux. On peut signaler par ailleurs une pauvreté grandissante des ménages pour plus du tiers de la population et des changements sociaux liés à la modernité et au développement. Des familles manquent de plus en plus de moyens pour jouer leur rôle de garant du bien-être et de l'épanouissement de l'enfant. Et bon nombre de leurs enfants sont ainsi livrés à l'exploitation au travail surtout en milieu urbain ou sont, tout simplement, victimes de traite, tant sur le plan national, régional qu'international.

Le Bénin est aujourd'hui indiqué comme un pays d'origine, de transit et de destination des enfants victimes de traite. Le phénomène se manifeste tant sur le plan interne que transfrontalier ou/et international. Ces enfants sont réduits en esclavage, séparés de leur famille, exposés à des risques et des maladies graves. Par ailleurs, on y dénombre tant d'enfants travailleurs domestiques, les enfants victimes d'abus sexuel ou d'exploitation sexuelle commerciale, les orphelins, les non scolarisés ou déscolarisés, etc...

Beaucoup d'études! Beaucoup d'actions! Et que de stratégies développées ou en cours pour contrer le phénomène! Tant d'ateliers organisés et de réflexions menées au plan national, régional et international sur la question! Tant de structures créées avec

le soutien des diverses agences des Nations Unies et autres partenaires internationaux opérant au Bénin. Mais le phénomène persiste.

Selon la loi 2006-04 du 05 Avril 2006 portant conditions de déplacement des mineurs et répression de la traite d'enfant en République du Bénin, sont qualifiées traite d'enfants, « toutes conventions ayant pour objet d'aliéner, soit à titre gratuit soit à titre onéreux, la liberté ou la personne d'un enfant ». On entend également par traite d'enfants, « le recrutement, le transport, le transfert, le déplacement, l'accueil ou l'hébergement d'un enfant aux fins d'exploitation quel que soit le moyen utilisé. » Aux termes de l'article 4 de la loi.

- « L'exploitation comprend, sans que cette énumération soit limitative :
- Toutes les formes d'esclavage ou de pratiques analogues, la servitude pour dette et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, l'utilisation des enfants dans des conflits armés ou pour des prélèvements d'organes;
- L'utilisation ou l'offre d'enfant aux fins de prostitution, de production d'œuvres pornographiques ou des spectacles pornographiques ;
- L'utilisation ou l'offre d'enfant aux fins d'activités illicites ;
- Les travaux qui, par la nature et/ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité, à la moralité de l'enfant ou de le livrer à lui-même. »

Dès lors, l'élaboration d'un plan national d'actions de lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail apparaît aujourd'hui, face à la persistance du problème, une impérieuse nécessité pour freiner ce phénomène en pleine expansion dans notre pays et enclencher dans les prochains mois des activités concrètes, pertinentes et synergiques sur toute l'étendue du territoire national.

La présente recherche s'appuie sur les réflexions déjà menées sur la question lors des nombreux ateliers nationaux, régionaux et internationaux organisés sous l'égide des ministères en charge de la question de la protection des enfants au Bénin (MFE, MJLDH, MISD...), mais aussi des partenaires que sont le BIT, l'UNICEF, a SAVE the CHILDREN, etc., dont l'objectif principal fut d'adopter une plate-forme commune de stratégies de lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail ainsi que des actions dynamiques et concertées contre le phénomène en pleine expansion dans notre pays.

I – OBJET DE L'ETUDE

1.1 - Objectifs

1.1.1 - Objectif Général

Contribuer à l'abolition progressive de la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en dotant le Bénin d'un plan national d'actions pertinent et opérationnel

1.1.2 - Objectifs spécifiques

- o Faire une analyse synoptique du phénomène de la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail aujourd'hui au Bénin.
- o Faire une évaluation exhaustive de toutes les actions menées par les différents acteurs qui interviennent dans la lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail au Bénin.
- Etablir une liste exhaustive de toutes les actions pertinentes susceptibles d'être menées dans les cinq (05) prochaines années pour éradiquer la traite des enfants au Bénin.
- o Elaborer un plan d'Action National quinquennal judicieux et opérationnel.
- o Elaborer des stratégies de mise en œuvre du plan.

1.2 - Résultats attendus

Les résultats attendus de cette étude sont les suivants :

- L'élaboration d'un plan national d'action de lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail
- L'élaboration d'un document de suivi-évaluation du plan national d'actions, qui comporteront :
 - ✓ une description de politique nationale en matière de traite d'enfants aux fins d'exploitation économique ;
 - ✓ des stratégies d'intervention pour la mise à exécution du plan
 - ✓ des propositions d'actions concrètes de lutte en vue d'assurer la prévention, la réhabilitation socio-économique, le renforcement des

capacités des acteurs et l'approfondissement des connaissances sur le phénomène, la réinsertion et le renforcement des capacités des acteurs et de l'approfondissement des connaissances sur le phénomène;

- ✓ L'identification des indications de performance et l'estimation du budget nécessaire à la mise en œuvre des différentes rubriques du Plan d'Action ;
- ✓ La présentation d'un répertoire actualisé des principaux acteurs locaux et internationaux engagés au Bénin dans des actions directes visant la lutte contre la traite des enfants et l'exploitation économique des enfants ;
- ✓ Un répertoire des institutions intervenant dans la protection de l'enfance susceptibles de contribuer au financement des différents volets de ce Plan d'Action.

II - APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

2.1 - Méthodologie

L'élaboration de ce plan d'action a commencé par un état des lieux sur la traite des enfants au Bénin. Face à cette tâche d'envergure nationale, une collecte d'information à la fois quantitative et qualitative a été organisée.

Dans cette démarche, l'approche participative et l'analyse systémique ont été privilégiées. Afin de mener à bien les différentes phases de la mission, les activités suivantes ont été réalisées :

- Prise de contact
- Revue documentaire
- Enquêtes exploratoires préliminaires
- Etat des lieux et diagnostic stratégique
- Analyse et traitement des données.

□ Prise de contact

Une séance de travail a été organisée entre les consultants et le commanditaire de l'étude, en l'occurrence la Direction de l'Enfance et de l'Adolescence pour préciser les différents aspects de la mission. Les autres structures du Ministère de la Famille et de l'Enfant ont été contactées individuellement.

Il en est de même des organisations non gouvernementales, des partenaires au développement et coordonnateurs de projets. (Voir liste en annexe)

□ Revue documentaire

Une recherche documentaire a été menée afin de faire le point sur la littérature existante en la matière. Cette phase de l'étude a été marquée par une bonne appropriation de toute la documentation relative à la protection de l'enfance au Bénin et sa prise en compte pour l'organisation de la mission.

Elle s'est poursuivie et concrétisée par l'exploitation de tous les documents disponibles au plan communal, départemental, national et international et au niveau des structures gouvernementales, non étatiques spécialisées ainsi qu'au niveau de leurs services déconcentrés.

Les documents disponibles à la DEA, auprès des DDFE, des Centres de promotion sociale, des Comités locaux de lutte contre la traite des enfants, de la Direction de la Famille, du Projet LUTRENA, de la DOFE, auprès du groupe de travail informel des partenaires opérant en matière de protection des droits de l'enfant au Bénin (GTI), de l'UNICEF, de l'Observatoire national pour la protection des enfants contre la traite et l'exploitation au travail, du RETRAME, de la DPJEJ, de la Cellule Nationale de Suivi et de Coordination pour la Protection de l'Enfant, de la Commission Nationale des Droits de l'Enfant, des clubs LUTRENA, des organisations non gouvernementales, des partenaires intervenant en la matière, entre autres ... ont été judicieusement utilisés.

En outre, la recherche documentaire complémentaire s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'étude tant auprès des partenaires au développement que des coordonnateurs de programme des institutions nationales, internationales, gouvernementales et non gouvernementales intervenant en matière de lutte contre la traite des enfants.

Par ailleurs, les plans d'action de diverses structures, les documents de projets en cours et autres rapports d'étude de référence ont été exploités.

Enquêtes préliminaires exploratoires

A cette étape, une enquête de terrain a permis de compléter les données collectées dans la revue documentaire par des interviews, des entrevues, entretiens avec des adultes et des enfants et d'élaborer un répertoire des structures oeuvrant pour la lutte contre la traite des enfants.

Pour ce faire, les experts se sont rendus sur le terrain pour administrer les questionnaires et collecter les données. Un léger questionnaire a été conçu à cet effet.

Structures et personnes rencontrées

En raison des objectifs de l'étude, un échantillon très ciblé de personnes responsables de programmes, de structures gouvernementales, non gouvernementales, nationales et

internationales a été défini. Les actions de toutes les structures existantes ont été exploitées pour l'élaboration de ce plan d'action.

Pour cette étude, tous les chefs lieux de départements ont été visités. Des interviews et entretiens ont été réalisés avec :

- 1) Des directeurs centraux du Ministère de la famille, de la femme et de l'Enfant à savoir :
 - La Directrice de l'Enfance et de l'Adolescence commanditaire et coordinatrice de l'étude.
 - Le Directeur de la Famille.
 - Le Directeur de la Programmation et de la Prospective,
 - Le Directeur de l'Observatoire de la Famille et de l'Enfant.
- 2) Les Directeurs techniques du MJLDH tels que :
 - la Directrice de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de l'Adolescence (DPJEJ)
 - le Directeur du Centre National de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence, (CNSEA) et les Directeurs des Centres Régionaux de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (CRSEA),
- 3) Le chef de la Brigade de Protection des Mineurs
- 4) Les Directeurs départementaux et les chefs services du Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, avec des responsables de centres de promotion sociale.
- 5) Les partenaires au développement
 - UNICEF,
 - BIT-IPEC,
 - DANIDA,
 - Union Européenne, ...etc...
- 6) Les coordinateurs de programmes de lutte contre la traite des enfants.

Au rang de ces personnes, on peut citer :

- les coordinateurs de WORLD EDUCATION, WORLD LEARNING, Terre des Hommes.
- un représentant du Groupe de Travail Informel (GTI)
- un représentant du Programme de Gouvernance et Droits de la Personne (PGDP -DANIDA)
- un représentant du Réseau Béninois des journalistes contre la Traite et la Maltraitance des Enfants (RETRAME)

- Le responsable du Comité de Liaison des Organisations Sociales de défense des droits de l'Enfant (CLOSE)
- Des représentants de l'Observatoire national de lutte contre la traite des enfants et l'exploitation au travail
- La responsable du Réseau des structures de protection des enfants en situation difficile (RESPESD)...
- 7) des personnes ressources au niveau de chaque département. Il s'agit des responsables des services des affaires sociales dans les Préfectures et les mairies.

8) des Organisations Non Gouvernementales.

Certaines Organisations Non Gouvernementales ont été sélectionnées sur la base de leur situation géographique et sur indication des responsables nationaux et départementaux des Ministères en charge de la Famille et de la Justice, après les séances d'entretien de l'équipe avec elles, du Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Droits de l'Enfant, entre autres...

De même, l'étude a privilégié les structures qui ont des programmes de lutte contre la traite des enfants. Dans le répertoire produit au terme de l'étude, seules les structures qui mettent en œuvre des projets ayant un rapport et un lien plus ou moins direct avec la problématique objet de cette recherche et développant des programmes réels de protection de l'enfance, ont été retenues.

Il importe de signaler que l'étude a pris en compte les structures qui ne sont pas encore identifiées dans les répertoires et les documents existants sur lesquels on dispose de peu d'information.

9) Des organisations d'enfants

La participation des enfants a été effective pour la bonne réalisation de la mission. Elle a été menée, tant avec des enfants pris individuellement que des associations d'enfants telles que le Parlement des Enfants et l'Association des Enfants et Jeunes Travailleurs du Bénin.

La méthodologie de l'étude a été la même. Des responsables au niveau national et départemental ont été interrogés au cours de cette recherche. Il en est de même des personnes assurant leur encadrement. Leur contribution a été d'une grande utilité pour cerner au mieux les contours de la mission.

10) Les Chefs d'Arrondissements

La participation des membres de l'ABAEF en charge de cette étude à des activités de formation des Chefs d'Arrondissement sur les textes relatifs à la traite des enfants (organisées par la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse du Ministère de la Justice avec l'appui de l'UNICEF), a été une occasion pour

recueillir les propositions de ces autorités locales dans le cadre de la lutte contre la traite des enfants.

11) Les journalistes, artistes et autres communicateurs

A la faveur du partenariat actuel de l'Association Béninoise d'Assistance à l'Enfant et à la Famille avec le Programme de Gouvernance et Droits de la Personne de la DANIDA sur les pires formes de travail des enfants, les recommandations des séminaires de formation des journalistes et animateurs ont été exploités dans la revue documentaire de ce travail.

Au total, pour la bonne réalisation de la mission, des propositions ont été recueillies auprès de toutes les catégories d'acteurs, ce qui a permis d'avoir une vision assez large des stratégies à développer pour lutter contre le phénomène.

Il faut remercier, pour leur collaboration, toutes les personnes physiques et morales, acteurs de la lutte contre la traite des enfants, qui ont bien voulu faciliter cette recherche par leur disponibilité et la sincérité de leur coopération à l'identification des axes stratégiques essentiels pour la lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation.

□ L'étude diagnostique

L'équipe de consultants de l'Association Béninoise d'Assistance à l'Enfant et à la Famille (ABAEF), à la suite de la revue documentaire, des enquêtes préliminaires et collectes des données, a procédé à l'étude diagnostique qui sera le fondement de l'analyse stratégique et opérationnelle.

Cette étude diagnostique a permis de mettre en exergue :

- les caractéristiques de la traite des enfants ;
- les causes et les formes de traite des enfants ;
- les textes existants et les problèmes de leur mise en application ;
- suivi de la mise en oeuvre des projets et programmes;
- la coordination et la coopération des différents acteurs locaux et internationaux dans la lutte contre la traite des enfants.

2.2 - Contraintes et difficultés

Elles sont nombreuses. L'extrême mobilité et la non disponibilité des commanditaires de l'étude a été un handicap sérieux durant l'étude.

De plus, il faut signaler que la collecte de la documentation disponible a été difficile. Elle a nécessité de multiples déplacements parfois à l'endroit d'une même institution. Elle s'est faite, tant au niveau du commanditaire de l'étude qu'au niveau des structures décentralisées du Ministère de la Famille et des organisations et partenaires internationaux intervenant dans la lutte contre le phénomène de la traite des enfants au Bénin.

Pour la réalisation de la mission, l'ABAEF s'est heurtée également à des problèmes d'organisation au niveau de certains services, l'absence du chef entraînant le blocage de la fourniture d'informations sur les actions menées ou à mener. La non coopération de certaines structures est également à signaler.

PREMIERE PARTIE: LA TRAITE DES ENFANTS A DES FINS D'EXPLOITATION DE LEUR TRAVAIL

PREMIERE PARTIE : LA TRAITE DES ENFANTS A DES FINS D'EXPLOITATION DE LEUR TRAVAIL

La traite des enfants et la lutte pour son éradication est de nos jours au Bénin, une question majeure d'actualité qui préoccupe tant les pouvoirs publics, les organismes internationaux que les organisations non gouvernementales nationales et internationales intervenant dans le domaine des droits de l'enfant.

Il s'agit d'un phénomène pluridimensionnel tant dans ses causes que dans ses conséquences.

I - CONTEXTE GENERAL

1.1 – Généralités

Le Bénin est un pays pauvre. Cette pauvreté est inégalement vécue sur le territoire, et dans l'ensemble, 31% de la population vit avec moins d'1 dollar par jour¹.

Depuis plus d'une décennie, et encore de nos jours, le Bénin est indiqué et/ou reconnu dans la sous-région comme « une plaque tournante » de la traite des enfants. Il est considéré comme un pays d'origine, de destination et de transit d'enfants en matière de traite à des fins d'exploitation de leur travail.

A partir du Bénin, s'opèrent les déplacements de nombreux enfants travailleurs vers les pays tels que le Cameroun, la Côte-d'Ivoire, le Gabon, le Niger et le Nigeria. En retour, il accueille des enfants victimes de traite originaires de pays frontaliers tels que le Burkina Faso et le Togo notamment dans les secteurs de l'agriculture, du commerce et la domesticité.

Le Bénin est, de plus, indiqué comme pays de transit pour les trafiquants d'enfants qui y trouvent des frontières perméables et sans contrôle effectif, marqué par la défaillance du système de sécurité à la fois interne et transfrontalier.

Au Bénin, on retient des cas récents ayant attiré à la fois l'attention nationale et internationale. On peut citer par exemple :

- L'affaire Etiréno (Avril 2001),
- Les accidents de barques surchargées qui ont coûté la vie à beaucoup de victimes de traite.
- Le rapatriement massif des enfants des carrières de Piene d'Abéokuta du Nigeria.

¹ REPUBLIQUE DU BENIN document national « stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté », publié en 2007,

Sur le plan statistique, le BIT, dans son « Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail 2006 – La fin du travail des enfants : un objectif à notre portée 2006», a présenté les tendances internationales et régionales du travail des enfants. Il en ressort qu'en 2004, 218 millions d'enfants dans le monde étaient astreints à un travail, dont 126 millions à des travaux dangereux².

Les tendances régionales laissent apparaître en Afrique subsaharienne, région où le taux d'incidence du travail des enfants est le plus élevé, pour les enfants de 5 à 14 ans un léger fléchissement du taux d'activité économique, qui est passé de 28 à 26,4%. L'Afrique au Sud du Sahara compte actuellement près de 50 millions d'enfants travailleurs. L'activité de compte actuellement près de 50 millions d'enfants travailleurs.

S'agissant de la traite des enfants, selon les estimations du rapport global de 2002, 1,2 millions d'enfants sont dans le monde victimes de réseaux de trafiquants. ⁵

Au Bénin, une étude réalisée par le BIT en 2004 relève, sur la base de données du recensement général de la population et de l'Habitat de 2002, que 161 428 enfants seraient victimes de la traite : 74 152 sont de sexe masculin et 87 276 sont de sexe féminin⁶.

Ces enfants proviennent en priorité des zones rurales. (Voir tableau en annexe N° 1 et carte en annexe N° 2 et N° 3).

1.2- Causes

Elles sont essentiellement de deux ordres : sociologiques et économiques.

1.2.1 Les causes sociologiques et culturelles

La tradition considère l'enfant comme un trésor, comme le « bénéfice » de la vie, et consacre la maternité ou la paternité au pluriel. En fonction des cultures, l'oncle est considéré comme père ou mère, tout autant que le père ou la mère biologique. Il en est de même de la tante. En général, on dit que la famille béninoise est « élastique » et large.

Dans la coutume africaine, l'éducation et la socialisation de l'enfant relèvent de la responsabilité collective de toute la famille.

² BIT, Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail 2006 – La fin du travail des enfants : un objectif à notre portée. Genève, 2006, page xi

³ BIT, Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail 2006 – La fin du travail des enfants : un objectif à notre portée. Genève, 2006, page 9

⁴ OIT, La fin du travail des enfants! Ensemble, nous pouvons y arriver, page 15

⁵ BIT, Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail 2006 – La fin du travail des enfants : un objectif à notre portée. Genève, 2006, page 44.

⁶ BIT/IPEC, La traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail au Bénin. Caractéristiques sociodémographiques des enfants victimes de la traite - Rapport, Cotonou, Novembre 2004, page 25.

Sont souvent citées comme raisons sociales et culturelles pour la traite des enfants, la dérive de la solidarité familiale, la dévalorisation des valeurs traditionnelles (l'enfant était considéré comme un trésor), l'éclatement des familles traditionnelles, la mondialisation, l'analphabétisme, l'ignorance, la carence d'information, l'inaccessibilité à l'éducation, l'isolement géographique, la migration des communautés vers d'autres pays, le désir de l'enfant de sortir de son environnement, le désir des parents de préparer un avenir meilleur à leurs enfants, la méconnaissance des droits de l'homme et des droits de l'enfant.

1.2.2- Les causes économiques

Des facteurs de différents ordres sont intervenus, nombreux, en un laps de temps et ont entraîné une modification des conditions d'existence des populations.

Aux termes des enquêtes et selon les différentes études, la pauvreté serait la cause profonde du développement et de la persistance de la traite des enfants. Les enfants victimes de traite sont généralement issus de parents pauvres qui, par crainte de la misère et ne disposant pas de moyens suffisants pour nourrir toutes les "bouches" à leur charge se trouvent parfois contraints d'accepter ou de se livrer à n'importe quel acte pour se procurer de l'argent.

Certains parents prêtent main-forte aux trafiquants pour faire délivrer aux enfants de faux papiers et les sortir du territoire national.

Par ailleurs, sont également indiqués comme facteurs favorisant la traite des enfants, la recherche de gains faciles, la structure des familles, l'enfant considéré comme un investissement, l'insertion précoce des enfants dans le monde du travail, la dégradation de l'environnement économique se traduisant par la flambée des prix, l'insuffisance des revenus du chef de famille.

1.3 – Les caractéristiques

La traite des enfants se présente sous plusieurs formes : la traite interne et la traite transfrontalière ou internationale.

La traite interne indique le déplacement d'un ou de plusieurs enfants par une personne ou un réseau de personnes, à l'intérieur du territoire national aux fins d'exploitation de leur force de travail. Elle se pratique à une grande échelle sous la forme de mouvements d'enfants des familles rurales indigentes vers les familles urbaines relativement plus aisées où les enfants deviennent des aides familiales, exposés à l'exploitation économique ou des régions pauvres vers les zones d'exploitation agricoles plus prospères.

La traite transfrontalière ou internationale : c'est la traite au sens du déplacement aux fins d'exploitation des mineurs hors du territoire avec ou sans l'autorisation de leurs

parents, avec ou sans l'autorisation administrative prévue par la loi. Elle se pratique sous la direction d'une ou de plusieurs personnes opérant seul ou en réseaux. Ces personnes appelées intermédiaires ou trafiquants ont généralement des liens de famille plus ou moins proches avec l'enfant victime ou collaborent avec des entremetteurs très intégrés au milieu.

1.4 - Manifestations

1.4.1- Les techniques utilisées par les trafiquants

Sont souvent utilisés l'escroquerie morale et matérielle des parents par l'usage du mensonge, le don de pacotilles ou d'une somme d'argent versée pour faire miroiter aux parents un avenir meilleur tant pour l'enfant que pour eux-mêmes.

Ont été également identifiés des moyens tels que l'enlèvement d'enfants, le détournement de mineurs, les mariages avec des natifs du milieu, l'utilisation de convoyeurs et d'entremetteurs.

Comme moyens de transport, il a été noté qu'en plus de la voie terrestre suivant la destination choisie aux enfants, la voie maritime était utilisée. La voie aérienne est parfois utilisée, mais de façon plus rare. Souvent, elle est utilisée par les trafiquants eux-mêmes lorsque les enfants quittent le village.

Il a été ainsi signalé le transport par navires, notamment ou bord de vieux chalutiers amortis, au grand risque de pertes de vies humaines.

1.5 - Les conséquences

La traite des enfants entraîne de lourdes conséquences sur les enfants. Ses effets sont multiples, variés et destructeurs, tant sur la santé physique, morale et psychologique des enfants, que sur les communautés familiales, sur la nation, et également, sur la communauté régionale et internationale.

Les conséquences de la traite sur les enfants victimes sont nombreuses. Les enfants courent des risques aux plans physique, sanitaire, psychologique, mental. Ils perdent, en général, toutes opportunités d'éducation et de formation professionnelle et leurs chances sont réduites en ce qui concerne l'accès équitable à un emploi. Ce manque d'éducation réduit leurs chances de survie pour leur vie présente et pour le futur. Il influence aussi leurs capacités à participer à la vie nationale, à la prise des décisions familiales et professionnelles et accentue la vulnérabilité future des enfants.

Les pièges dont sont victimes les enfants envoyés dans les pays étrangers (traite transfrontalière) ou encore dans d'autres régions d'un même pays (traite interne) et les situations dans lesquelles ils sont plongés relèvent d'une nouvelle forme d'esclavage inacceptable pour l'humanité.

Lors de la mission de relecture du Projet d'Appui à la lutte contre le trafic des enfants au Bénin financé par la Délégation de la Commission Européenne au Bénin, Paul André MONETTE et Bruno MOENS ont indiqué dans leur rapport final en 2004 que l'une des manières les plus pertinentes d'appréhender le phénomène peut être de rappeler que sa principale conséquence est la souffrance des enfants. Cette souffrance peut d'abord être physique et concerner les violences exercées, les travaux exténuants ainsi que les maladies ou accidents liés aux conditions de vie et aux déplacements. Mais la souffrance est très souvent aussi mentale, liée à des sentiments traumatiques de trahison, de rupture définitive ou d'éloignement des êtres les plus proches ; de honte, d'humiliation ou de désespoir par rapport aux conditions de vie souvent abusives ; et, de manière plus complexe, la souffrance peut être liée à la privation d'un développement mental, affectif et émotionnel normal »⁷.

Par ailleurs, au plan national, la traite a également des conséquences sur les familles et les communautés, notamment au niveau des zones pourvoyeuses et des zones réceptrices des enfants.

Ses conséquences s'étendent également au niveau de la sous-région et se rapportent, entre autres, l'insécurité et la criminalité frontalière, une tension entre les pays pourvoyeurs et récepteurs qui se renvoient les qualificatifs « d'envahisseurs » ou d'esclavagistes ».

II - L'ETAT DES LIEUX EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ENFANTS

2.1 : L'arsenal juridique de protection des enfants contre la traite à des fins d'exploitation de leur travail

: Une protection légale générale

Une protection générale est prévue pour toute personne en droit pénal à travers les dispositions générales du Code pénal. La loi pénale prévoit une protection de l'enfant victime, auteur d'infraction ou en danger moral.

Il en est de même en matière constitutionnelle, civile, sociale, traditionnelle, mais aussi sur les textes internationaux de protection des enfants et auxquels le Bénin est partie. Un Code de l'enfant est également en voie d'adoption pour une meilleure protection des enfants au Bénin.

15

⁷ Délégation de la Commission Européenne - Bénin, PAUL-ANDRE MONETTE, BRUNO MOENS- Rapport final – Mission de relecture Projet d' »Appui à la lutte contre le trafic des enfants au Bénin » - PROJET 8 ACP BEN 026 - 8 JUIN 2004 / Voir à ce sujet l'analyse contenue dans le rapport de l'Atelier National de Porto Novo.

2.1.1.1- La loi du 05 Avril 2006 et les espoirs d'une répression du phénomène de la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail au BENIN

• Les circonstances d'adoption de la loi

Les textes antérieurs, notamment la loi 61-20 du 5 juillet 1961 relative au déplacement des mineurs de 18 ans hors du territoire de la République du Dahomey et de l'Ordonnance 73-23 du 17 Avril 1973 modifiant les dispositions du Code pénal en ce qui concerne la traite des personnes et les enlèvements de mineurs étaient jugés par tous les acteurs inadaptés aux faits de traite des enfants. Aussi la loi 61-20 ne couvraitelle que les enfants béninois et dans un rayon de dix kilomètres de la frontière.

Aussi, a-t-il été constaté que lesdits textes spécifiques aux faits de traite d'enfants. Par ailleurs, les jugements rendus en la matière étaient jugés complaisants ou trop faibles pour les auteurs.

Tous les acteurs de la protection de l'enfance étaient unanimes pour la recherche d'une protection spécifique contre la traite des enfants considérée comme une nouvelle forme d'esclavage, comme l'une des pires formes du travail des enfants.

• Les notions clés de la loi n° 2006-04 du 05 Avril 2006 portant conditions de déplacement des mineurs et répression de la traite d'enfant en République du BENIN

Précédemment connue sous le vocable de trafic des enfants, la traite des enfants revêt un contenu multiple, partant de la confusion qui est faite avec le placement d'enfants à l'intérieur du territoire ou vers l'extérieur, au commerce, à la vente, à l'exportation ou à l'exploitation du travail de l'enfant, un mélange diffus auquel a mis fin au BENIN la loi N° 2006-04 du 05 Avril 2006.

L'adoption de la loi N°2006-04 du 05 Avril 2006 a permis de retenir des définitions de plusieurs notions, l'enfant, la traite et l'exploitation qui s'imposent désormais pour la protection des droits de l'enfant victime de traite.

En effet, aux termes de ladite loi, la traite des enfants se définit comme « toutes conventions ayant pour objet d'aliéner, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, la liberté ou la personne d'un enfant. »

On entend également par traite d'enfants, le recrutement, le transport, le transfert, le placement, l'accueil ou l'hébergement d'un enfant aux fins d'exploitation quel que soit le moyen utilisé. »

Cette loi interdit la traite des enfants au Bénin ainsi que l'utilisation de la main d'œuvre infantile, sauf dans les cas prévus par la loi. Toutefois, les excursions, les sorties pédagogiques et les voyages organisés par les établissements scolaires, les

administrations publiques ainsi que les déplacements rendus nécessaires pour des raisons académiques ne sont pas soumis aux dispositions de la loi (Article 28 de la loi).

Aux termes de cette loi, est également interdit le déplacement des enfants sans autorisation administrative tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire.

La loi prévoit également des dispositions administratives et pénales. On peut citer les mesures et peines :

- contre les conducteurs qui transportent délibérément des enfants à des fins d'exploitation ou de traite
- des parents qui sont complices de la traite ou du déplacement frauduleux de leurs enfants, de la traite des enfants.

En ce qui concerne la répression, la loi a prévu, selon les cas, des peines d'amende assorties ou non de peines d'emprisonnement, de la réclusion perpétuelle à temps ou à perpétuité.

Force est de constater que toutes ces dispositions sont méconnues de la population et des acteurs de la protection de l'enfant victime de traite. Cette loi mérite en conséquence d'être vulgarisée.

2.1.1.2- Les textes régionaux et internationaux de protection des enfants

Les textes régionaux et internationaux à intégrer à la législation nationale de protection des enfants

Au niveau de l'ONU

- La Convention Internationale des Droits de l'enfant adoptée à New York par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 Novembre 1989, ratifiée par le Bénin le 03 Août 1990 et entrée en vigueur le 02 septembre 1990.
- Le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants signé par le Bénin le 22 février 2001.
- Le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant et concernant la participation des enfants aux conflits armés signés par le Bénin le 22 février 2001.

On pourrait toutefois signaler deux Conventions qui ne sont pas encore ratifiées par le Bénin, mais qui pourraient aider le pays dans la résolution des problèmes en matière d'adoption et de lutte contre la traite des enfants.

Il s'agit de :

- La Convention de la Haye sur la Coopération et la protection des enfants en matière d'adoption internationale adoptée le 10 mai 1993.
- La Convention sur la criminalité organisée et ses protocoles additionnels adoptée en l'an 2000.

Au niveau de l'Organisation Internationale du Travail

Deux conventions importantes sont à signaler :

- la Convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi adoptée à Genève (Suisse) le 26 juin 1973 et ratifiée par le Bénin le 11 juin 2001 et la Recommandation N° 146 qui l'accompagne.
- la Convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, adoptée le 17 juin 1999 à Genève (Suisse) lors de la 87^{ième} Session de la Conférence Internationale du Travail ratifiée par le Bénin le 6 Novembre 2001 et la Recommandation 190 sur les pires formes de travail des enfants de 1999 qui l'accompagne.

L'expression "les pires formes de travail des enfants" mérite une attention particulière. Elle comprend au sens de l'article 3 de la convention 182:

- a) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés ;
- b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques ;
- c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes ;
- d) les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

Il est à signaler que le Bénin n'a pas encore adopté une réglementation fixant la liste travaux dangereux interdits aux enfants conformément aux dispositions de la Convention n° 182 de l'OIT (sur les pires formes de travail des enfants) du 17 juin 1999.

Au niveau régional

Deux textes importants sont à signaler. Il s'agit de :

- La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples du 18 juin 1981 ratifiée par le BENIN le 20 Janvier 1986 qui fait partie intégrante de notre Constitution,
- La Charte africaine des droits et du bien- être de l'enfant de juillet 1990 ratifiée par le Bénin en Février 1997.

En ce qui concerne la traite des enfants, d'autres accords spécifiques ont été élaborés dans la sous-région.

2.1.1.3- Les accords multilatéraux et bilatéraux

Présentation des accords multilatéraux

Les accords multilatéraux pour la protection de l'enfant contre la traite et l'exploitation au travail. Il s'agit de :

- l'accord multilatéral de coopération contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest signé entre les états membres de la CEDEAO à Abidjan en Côte d'Ivoire le 27 Juillet 2005. Cet accord multilatéral a été conclu entre le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Togo, le Ghana.
- l'accord multilatéral CEDEAO/CEEAC de coopération régionale de lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre signé à Abuja le 06 juillet 2006.

Au cours de la réunion régionale des experts organisée par le BIT, l'UNICEF, et l'ONUDC à Abuja en mai 2006, cet accord a abouti à un plan d'action conjoint CEDEAO/CEEAC de lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants en Afrique de l'Ouest et du centre qui a été adopté pour la période 2006-2009.

Ces deux accords multilatéraux ont précisé entre autres les notions d'enfant, de traite d'enfants, d'exploitation des enfants et défini les bases d'une coopération efficace contre la traite des enfants, le champ d'application de leurs engagements et les obligations des parties contractantes.

Partant du principe général que la traite des enfants est interdite dans les territoires concernés, les Etats reconnaissent à tout enfant victime de traite, quelque soit sa nationalité, le droit au respect de sa dignité et à une assistance sans aucune discrimination et dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Ces accords s'appliquent dans les domaines suivants :

- la prévention
- la protection
- le rapatriement
- la réunification
- la réhabilitation
- la réintégration
- la répression
- la coopération.

Il faut signaler également l'Accord de coopération en matière de Police criminelle entre les pays de la CEDEAO signé à Accra le 19 Décembre 2003.

2.1.1.4- Les accords bilatéraux

En marge des accords multilatéraux, un accord bilatéral a été conclu entre les gouvernements de la République du Bénin et du Nigeria sur la prévention, la répression et la suppression de la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants. Cet accord signé à Cotonou le 09 Juin 2005, a pour objectifs de :

- « Développer un front commun pour prévenir, combattre, réprimer et punir la traite des femmes et des enfants en organisant des patrouilles conjointes de sensibilisation dans les zones frontalières des deux pays.
- Protéger, réhabiliter, réintégrer les victimes de la traite dans leur environnement d'origine.
- Promouvoir une coopération amicale entre les deux parties en vue d'atteindre ces objectifs. »

Les deux parties s'engagent à adopter des mesures appropriées au plan de :

- L'identification, la protection et la prise en charge des victimes.
- Le rapatriement, la réhabilitation et la réinsertion des victimes. Les enfants doivent bénéficier des services de conseils et d'informations concernant leurs droits, de l'assistance matérielle, psychologique et médicale et avoir droit à l'emploi, aux opportunités d'éducation et de formation. Par exemple, ils ont droit au respect de leur dignité et ne doivent pas être traités comme des criminels.

Il importe de signaler qu'un mémorandum d'entente entre le Bénin et le Nigeria a été conclu en 2005. Le NAPTIP est l'organe intermédiaire de pilotage des activités menées par le Nigeria.

2.1.1.5- Les accords en cours d'élaboration

Deux projets d'accords sont en discussion avec :

- le Gabon à qui le projet d'accord bilatéral est déjà envoyé par le Bénin pour étude. La réaction de la partie gabonaise reste toujours attendue.
- le Togo qui, par l'organe du Ministre en charge de la protection de l'enfance a exprimé le vœu d'un accord bilatéral avec le Bénin.

Des accords bilatéraux sont envisagés avec d'autres Etats de la sous-région.

2.1.1.6- Problèmes identifiés au plan de l'application des textes

Face à l'unification des efforts au plan national, sous-régional et international pour mener à bien la lutte contre le travail des enfants, il subsiste des difficultés liées à la méconnaissance des textes ratifiés par le Bénin en matière de protection des enfants et des accords bilatéraux et multilatéraux pris en la matière. La nécessité d'harmonisation de la législation nationale au regard de ces textes et la formation subséquente des acteurs aux normes et aux principes retenus pour une protection plus efficace des enfants n'est plus à démontrer.

2.2 : Les préoccupations exprimées par les acteurs interrogés

Les enquêtes menées ont permis de connaître les divers programmes mis en œuvre par les différents acteurs, d'appréhender leurs préoccupations sur la question et de recueillir leurs propositions en vue d'améliorer la lutte contre la traite des enfants.

Une unanimité s'est dessinée en ce qui concerne l'incidence de la pauvreté et de la précarité de la vie, sur le développement du phénomène.

Sur les facteurs favorisant la traite des enfants, outre la pauvreté, ont été souvent évoquées la naïveté des populations dans les zones à risques, la démission des parents, la complicité active de certains d'entre eux ou des personnes ayant autorité sur l'enfant.

Au niveau de la connaissance du phénomène, il a été noté qu'il persiste, même au niveau des intervenants une méconnaissance du phénomène de la traite des enfants. Des mélanges et confusions subsistent quant au contenu exact à donner à la notion. Parlant de la traite d'enfants, on évoque encore des problèmes d'excision, des mariages par échanges, des remises volontaires ou « dons » d'enfants pour des mariages précoces et forcés...

En ce qui concerne les techniques utilisées, les acteurs ont indiqué que les trafiquants évitent les gares routières, préfèrent des embarquements et débarquements dans les garages en feignant des pannes.

Les trafiquants organisent plus des déplacements par motos, plutôt que par voitures. Les voyages de nuit sont préférés pour échapper à la vigilance des forces de l'ordre.

Sur la question de la réinsertion sociale et professionnelle des enfants victimes de traite, diverses questions ont été soulevées.

Ont été évoqués entre autres, la non adhésion des parents ou des victimes au processus de réinsertion, le manque de moyens des acteurs pour faire face au phénomène, les problèmes de personnel, de disponibilité de données sur les activités, l'éloignement des zones d'intervention, l'inexistence de comités locaux de lutte contre la traite des enfants dans toutes les localités, l'inexistence de centres pour la période des enquêtes et de recherches des parents.

L'accent a été particulièrement mis sur les nombreux échecs connus en la matière et des propositions ont été faites pour un suivi adéquat des enfants récupérés et pour la réussite de leur réinsertion.

Les difficultés rencontrées par les acteurs sont nombreuses et ont, entre autres, pour nom :

- L'échec de certaines réinsertions, lié parfois au faible niveau de vie des familles.
- Le refus, pouvant aller jusqu'au blocage du processus de réinsertion par certaines familles à cause des antécédents délinquants de l'enfant à réinsérer,
- L'insuffisance de centres d'accueil,
- Le manque de caisses de menues dépenses pour résoudre les problèmes sociaux, sanitaires et alimentaires des enfants interceptés
- L'insuffisance ou la non proximité des écoles dans les zones à risques
- Les interventions auprès des autorités policières et judiciaires pour entraver la régularisation des procédures contre les trafiquants
- La non inscription des enfants à l'école
- L'effectif pléthorique des enfants dans certaines écoles
- Le manque de moyens des autorités policières et des gendarmes,
- Le manque de centres de loisirs pour les enfants
- Le manque de moyens financiers pour assurer l'indemnisation du gendarme sollicité pour prêter main forte aux ONG dans leur travail d'interception
- La réhabilitation de l'enfant "délinquant " qui est victime de traite.
- L'âge de l'enfant victime de traite qui au moment de son interception, a déjà dépassé l'âge scolaire, mais n'a pas encore atteint l'âge légal de quatorze ans requis pour être mis en apprentissage,

- Le blocage des projets pour des raisons politiques
- Le manque de moyens de communication roulants, ...

Les acteurs de terrain tels que les responsables des CPS notamment ont exprimé leurs difficultés d'accueil et de prise en charge des enfants interceptés par la police ou la gendarmerie et mis à leur disposition.

En ce qui concerne les activités menées par les structures, outre les activités classiques de prévention, de sensibilisation, de prise en charge et de réinsertion des enfants, les acteurs ont signalé des projets d'appui à la scolarisation et à l'apprentissage, de prise en charge et de rapatriement des enfants, d'appui aux familles des enfants victimes de traite, les acteurs visités ont fait part de leurs expériences quotidiennes sur le phénomène de la traite des enfants au Bénin,

Quelques expériences intéressantes

Des expériences intéressantes ont été notées au niveau de certaines structures telles que World Education, Catholic Relief Services, Equi Filles, Terre des Hommes qui développent des projets d'appui technique aux associations de parents d'élèves à travers les ACMS (Action en milieu scolaire), les AME (Association des mères d'élèves), des projets CASE (Crédit d'appui de scolarisation des enfants)...

Dans le cadre de la lutte contre la traite des enfants par l'éducation, ces projets visent l'implication des APE (Association des parents d'élèves) dans la sensibilisation pour l'inscription des enfants à l'école, l'élaboration de micro – projets dans le sens de la délivrance des pièces d'état civil aux enfants, de la création d'écoles alternatives...

Une autre pratique intéressante est celle de « l'expérience duale » qui combine à la fois la théorie et la pratique au cours de la formation professionnelle des victimes de traite ou autres...

Les propositions des acteurs

Les propositions ont été faites par les acteurs intervenant dans les structures de lutte contre la traite des enfants au cours de l'enquête.

Les acteurs ont souhaité, pour résoudre le problème de traite des enfants au Bénin :

- Un renforcement des capacités des acteurs sociaux
- Un contrôle plus accru de la sortie des enfants
- L'établissement des relais locaux pour lutter contre le phénomène

- Un recensement exact et précis des enfants dans les ménages par les autorités locales
- La création d'internats à côté des écoles pour la prise en charge complète et sur place des enfants
- Une sensibilisation pour inscription des enfants à l'école
- La mise en place des structures d'appui et de relais tels que les groupes de tutorat (suivi de leurs jeunes sœurs par les filles)...
- une meilleure organisation de la procédure de réinsertion, la création de centres d'apprentissage,
- Le développement des projets de sensibilisation des parents et des communautés, des programmes d'insertion professionnelle et de suivi des jeunes, notamment lorsqu'ils quittent le système scolaire,
- Des projets d'appui à la lutte contre la pauvreté,
- Des programmes d'appui des parents pour la scolarisation,
- Des projets de développement dans les localités
- La création de centres d'apprentissage,
- La création de centres de loisirs
- L'implication de l'association des artisans du milieu au processus de réinsertion.
- Des projets d'aide et d'assistance technique et financière à la scolarisation, à la formation et l'installation professionnelle des enfants,
- Le recensement des enfants en âge scolaire par les chefs de village et les chefs d'arrondissement
- L'implication des parents d'enfants vivant hors du ménage ou hors du territoire dans le processus de recensement des enfants
- La mise en place des mécanismes d'alerte et de veille stratégique pour une garantie effective des droits des enfants
- Le soutien par les autorités politiques et les institutions de protection de l'enfance de toutes les actions en cours en la matière.

En outre, il a été proposé par certains acteurs un changement de dénomination de l'appellation « Comités locaux de lutte contre la traite des enfants » par « comités villageois de protection de l'enfant ».

Le vœu d'une pérennisation des actions à travers des campagnes de sensibilisation des parents, des utilisateurs des enfants, des conducteurs et transporteurs a été exprimé.

2.3 : Les documents de politiques et les programmes d'activités existants

Les réponses actuelles à la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail sont nombreuses et se situent au plan national, régional et international. Les diverses stratégies en cours développées sont inscrites dans les documents de politique générale ou sectorielle existants. On les retrouve aussi dans les programmes d'action des

acteurs de la protection de l'enfance, qu'ils soient gouvernementaux ou non gouvernementaux, nationaux ou internationaux.

2.3.1 : Le document de « Politique et stratégie nationale de protection sociale (PSNPS) »

Le document de politique et stratégies nationales de protection sociale au Bénin (2004-2013) a identifié, parmi ses axes prioritaires d'intervention⁸, un axe stratégique de protection de l'enfance et de l'adolescence.

En plus des groupes classiques d'enfants vulnérables, tels que les enfants abandonnés, les enfants de la rue ou dans la rue, les enfants travailleurs, les enfants déscolarisés, d'autres groupes à risques ont été signalés. Y figurent entre autres, les enfants victimes de traite, les enfants domestiques ou vidomègon, les garçons abandonnés dans les écoles coraniques (les talibés), les enfants victimes d'abus et d'exploitation économique et sexuelle...

Le document fait apparaître des causes économiques et sociales, la déchéance des normes et la démission des parents comme facteurs favorisants de la traite des enfants dont la plupart, issus de familles pauvres, ne sont pas enregistrés à la naissance et fréquentent rarement l'école...

En ce qui concerne l'enfance, il s'agit de garantir à l'enfant et à l'adolescent grâce à des actions éducatives, ludiques, culturelles, et par la protection sanitaire, ou toutes autres formes de protection, son bien être et sa survie par la création et l'animation de structures de promotion des droits de l'enfant, le renforcement et l'application de mesures législatives de protection contre les pires formes d'exploitation, les abus et les pratiques traditionnelles néfastes, une prise en charge de l'intégration sociale des enfants victimes ou menacés par ces divers risques...

° Au titre des stratégies de prévention, d'atténuation et de réaction

Les actions se rapportent :

- à l'élaboration et l'adoption d'une charte nationale du bien être de l'enfant.
- à la communication et la mobilisation sociale pour l'éducation et le contrôle social en vue de l'élimination des abus et de la prise en charge psychologique des victimes
- à l'introduction de la question dans les programmes d'enseignement primaire et d'alphabétisation.
- au renforcement du suivi et de la répression des abus.

25

⁸ République du Bénin –MFPSS, politique et stratégie nationale de protection sociale (PSNPS) 2004-2013 à la page 2

- ° En ce qui concerne les enfants victimes des pires formes de travail (travaux dangereux, exploitation économique), des actions d'information des enfants sur leurs droits et l'introduction des droits de l'enfant dans les programmes d'enseignement sont prévues. En outre, on peut citer :
- l'appui à la scolarisation, en particulier en milieu rural, l'amélioration des pratiques de l'apprentissage et des modalités de suivi,
- l'harmonisation des textes avec les Conventions et traités ratifiés sur les pires formes de travail.
- l'introduction de la question dans les programmes d'enseignement primaire et d'alphabétisation,
- le renforcement des capacités des acteurs oeuvrant contre les pires formes de travail des enfants,
- la répression des pires formes de travail.

° En faveur des enfants victimes de traite, les stratégies suivantes sont proposées :

- l'appui à la scolarisation, en particulier en milieu rural.
- la communication et mobilisation sociale pour l'élimination de la traite et l'intégration des enfants.
- l'introduction de la question dans les programmes d'enseignement primaire et d'alphabétisation
- le renforcement des capacités des acteurs oeuvrant contre la traite des enfants.
- le renforcement des actions en la matière et la concertation entre les acteurs.

2.3.2 : Le Budget programme 2007-2009

Le Budget programme 2007-2009 du Ministère de la Famille et de l'Enfant a quatre programmes dont l'un est la promotion de la Parenté Responsable et du Genre.

Ce budget programme est basé d'une part sur les objectifs stratégiques des Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme (NLTPS – Bénin 2025) et d'autre part, sur les résultats du DSRP1, les grandes options énoncées par le gouvernement et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Les actions à mener dans ce cadre se présentent entre autres, comme suit :

- l'amélioration du cadre juridique par le vote de lois spécifiques aux types de violences observés dans les rapports homme / femme au Bénin ;
- la vulgarisation des lois protégeant la famille, la femme et les enfants déjà promulguées ;
- l'établissement d'actes de naissance aux enfants ;
- l'extension des comités locaux de lutte contre la traite des enfants à toutes les localités du Bénin ;

- le renforcement des capacités d'intervention des Comités locaux de lutte contre la traite des enfants existants :
- l'appui aux structures d'encadrement des enfants vulnérables ;
- la vulgarisation des lois protégeant les enfants ainsi que les instruments internationaux ratifiés par le Bénin dans ce cadre ;
- la création, l'équipement et la mise en fonctionnalité des espaces d'écoute et de conseil pour les familles ;

2.4 : Les programmes d'activités en cours d'exécution

Les projets et programmes d'action des organisations non gouvernementales nationales ayant servi de base pour l'élaboration de ce plan sont mentionnés ci-après.

2.4.1: Les programmes sectoriels

Il s'agit des programmes d'activités :

- des Structures techniques du MFE
 - Direction de l'Enfance et de l'Adolescence, Secrétariat Permanent de la Cellule Nationale de Suivi et de Coordination pour la Protection des Enfants :
 - Direction de la Famille;
 - Direction de la Promotion de la Femme et du Genre ;
 - Direction de l'Observatoire de la Famille et de l'enfant :
- de la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse et de la Commission Nationale des droits de l'Enfant, au Ministère de la Justice,
- de la Brigade de Protection des Mineurs au Ministère de l'Intérieur.

2.4.2 : Les programmes d'activités, les plans d'actions, programmes de coopération et projets des organisations internationales, des organisations non gouvernementales nationales et internationales et des réseaux existants

Ont été recensés et exploités, à cette étape, les programmes, projets et plans d'action des structures suivantes :

IPEC-BIT, UNICEF, CARE, CROIX ROUGE, Terre des Hommes, Plan BENIN, Projet de réintégration des Enfants Trafiqués (PRET-BØRNE-FONDEN), Programme de Gouvernance et Droits de la personne de la DANIDA - Ambassade Royale du Danemark, etc...

2.4.3 : Les projets et programmes d'activités des Réseaux et ONG existants

A titre indicatif, certains projets et programmes d'activités de quelques structures non gouvernementales visitées au cours de la consultation ont été exploités.

❖ Au niveau des Réseaux existants

Il s'agit des programmes d'activités de :

- CLOSE
- o RESPESD
- o Réseau béninois des journalistes contre la traite et la maltraitance des enfants

Au niveau des Observatoires

- L'observatoire national pour la protection des enfants contre la traite et l'exploitation au travail.
- L'observatoire Intersyndical de Suivi de l'Application des Conventions de l'OIT sur le Travail des Enfants au Bénin (OBISACOTE)

❖ Au niveau des ONG

On peut citer entre autres cités :

Autre Vie, World Education, EQUI-Filles, Victory Way, Association pour la Protection de l'Enfance Malheureuse (APEM), Association Béninoise d'Assistance à l'Enfant et à la Famille (ABAEF), Ti-WENTI, La Passerelle, Sœurs Salésiennes, ESAM, GRADH-ONG, Défense des Enfants-International-BENIN (DEI-BENIN).

2.5 : Examen approfondi de quelques programmes d'activités

Compte tenu de leur spécificité avec la problématique, les plans de plan de travail annuels de la Direction de la famille et de l'Enfance et de l'Adolescences et des Directions Départementales du MFE, le document de politique de la famille, et le plan d'action multi sectoriel pour la mise en œuvre de la Politique nationale de promotion de la femme (PA-PNPF) adoptée en conseil des ministres le 31 Janvier 2001, les attributions de l'Observatoire de la famille, de la Femme et de l'Enfant seront présentés pour permettre de bien cerner les stratégies engagées contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail.

2.5.1 : Le programme d'activités de la Direction de l'Enfance et de l'Adolescence (DEA)

Au Ministère de la Famille et de l'Enfant, la DEA est chargée de :

- veiller à la vulgarisation et à l'application effective des textes juridiques sur la protection de l'enfant, en l'occurrence le Code des personnes et de la famille, la Convention relative aux droits des enfants, la Charte africaine des droits et du bien-être des enfants, la loi portant conditions de déplacement des mineurs et répression de la traite d'enfant au Bénin et tous les autres instruments juridiques en faveur de l'enfant, ratifiés par le Bénin;
- mettre en œuvre et suivre les recommandations issues des rencontres nationales et internationales et produire des rapports dans les domaines de protection des enfants ;
- mettre en œuvre et suivre les programmes politiques de protection des enfants ;
- coordonner les actions de protection des enfants ;
- élaborer et mettre en œuvre des programmes de soutien et de réinsertion sociale des enfants en situation difficile ;
- promouvoir l'approche intégrée du développement du jeune enfant.

Elle assure le Secrétariat permanent de la Cellule nationale de suivi et de coordination pour la protection de l'enfant au Bénin.

Le programme d'activités de cette Direction prévoit entre autres :

- Un appui à la réinsertion des enfants victimes de traite
- l'élaboration d'un programme de réinsertion socio- professionnelle des enfants vulnérables (orphelins, enfants victimes de traite)
- La poursuite de l'installation des comités locaux de lutte contre la traite des enfants,
- Le renforcement de leurs capacités d'intervention
- L'élaboration d'un plan quinquennal de lutte contre la traite des enfants
- L'élaboration d'un document de politique de stratégie de protection de l'enfant
- L'élaboration d'un code de l'enfant béninois...

La Cellule Nationale de Suivi et de Coordination pour la protection de l'Enfant

La Cellule nationale de Suivi et de Coordination pour la protection de l'enfant au Bénin a été créée par Arrêté N° 503/MFPSS/DC/SGM/DEA/SPEA/SA du 15 mars 2006 du Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant. L'article 3 de cet arrêté prévoit que la Cellule est chargée de :

- centraliser les informations relatives aux actions de protection des enfants au Bénin notamment les rapports des groupes de travail, des comités ou commissions issus des conventions signées entre le Bénin et divers Etats et partenaires ;
- organiser des réunions thématiques une fois par trimestre,
- élaborer un plan d'action national,
- assurer la coordination et le suivi des activités des différents acteurs de protection des enfants et des adolescents;
- procéder au bilan annuel et à l'évaluation ;
- organiser au début de chaque année, un forum des acteurs regroupant toutes les structures intervenant dans la protection des enfants.

Cette Cellule est présidée par le Ministre de la Famille, de la Femme et de l'Enfant et a des démembrements dans tous les départements.

L'article 5 de cet Arrêté est libellé comme suit :

- « Il est créé au sein de cette Cellule, des Comités techniques chargés de l'étude des questions spécifiques, notamment :
- la traite des enfants,
- l'exploitation économique des enfants,
- la justice juvénile,
- les violences et les pratiques néfastes,
- les orphelins et les enfants vulnérables.

Au démarrage des travaux de la Cellule, les membres ont retenu de confier à un seul comité les questions relatives à la traite des enfants et à l'exploitation économique des enfants.

Certaines de ces actions se mènent déjà en collaboration avec les partenaires au développement comme le BIT, l'UNICEF, l'Ambassade Royale du Danemark, l'UNFPA, l'USAID et les structures étatiques telles que le Ministère de la Sécurité et des Collectivités Locales et le Ministère de la Justice Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement.

2.5.2 : Le plan d'action multi sectoriel pour la mise en œuvre de la Politique Nationale de Promotion de la Femme (PA-PNPF)

La politique nationale de promotion de la femme, adoptée en conseil des ministres le 31 Janvier 2001, a retenu dix orientations devant permettre de répondre à « la problématique de la promotion de la Femme dans le développement et l'égalité d'opportunités entre l'homme et la femme 9 »

⁹ R. B., MFPSS- Evaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du plan d'action multi sectoriel de la politique nationale de promotion de la femme (PA/PNPF), Rapport final, UNFPA, Octobre 2005, Page 13

Les orientations visent entre autres :

- la promotion de la fille et de la femme
- l'autonomisation économique de la femme
- l'amélioration et le respect du statut juridique et social de la femme,
- la revalorisation et la prise en compte du travail féminin,
- la valorisation des cultures et des traditions favorables à l'épanouissement de la femme....

2.5.3 : Le document de stratégies pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan d'action sur la famille en Afrique

La Conférence régionale sur la famille en Afrique tenue à Cotonou les 27 et 28 juillet 2004 (AIF + 10) a permis l'adoption d'« un plan d'action sur la famille en Afrique », axé sur la question prioritaire de l'amélioration de la qualité de vie des populations en Afrique.

On peut citer **comme objectifs**, entre autres, la lutte contre la pauvreté, le droit aux services sociaux, à l'éducation, à la protection de la famille, les droits, devoirs et responsabilités des familles.

Ce plan sert de boussole à tous les Etats africains pour la définition des stratégies en faveur des familles.

A partir du document de stratégies pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan d'action sur la famille en Afrique (Juillet, 2004), le Bénin a adopté le plan d'action national sur la Famille (PANF) (2006-2011) qui vise le renforcement des capacités socio économiques des familles, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, le renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale. Ce plan prévoit entre autres, la promotion du système éducatif en vue d'une socialisation adéquate et l'amélioration du système socio éducatif des familles.

Au plan spécifique de la lutte contre le travail précoce, la traite, l'exploitation sexuelle et toutes autres formes d'exploitation des enfants, ce plan prévoit l'accès des garçons et des filles à l'école, et des activités de sensibilisation des parents dans les zones rurales sur la scolarisation des enfants en général et des filles en particulier. Ce plan prévoit également des actions en vue de rendre effective la gratuité de l'enseignement en créant des structures spéciales chargées de sa mise en œuvre. Il s'agit :

- de la promotion des droits et devoirs des familles.
- du respect de l'enfant et de l'application des textes nationaux et internationaux concernant sa protection.
- un conseil supérieur des droits de la famille est prévu dans le projet de loi portant charte des droits de la famille en république du Bénin.

2.5.4 : L'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant

L'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, il a entre autres, pour missions de :

- fournir des informations susceptibles de mettre en valeur les droits de la famille, de la femme et de l'enfant ;
- promouvoir l'égalité entre les sexes ;
- collecter et analyser des données statistiques relatives à la famille, à la femme, à l'enfant et au genre ;
- élaborer des indicateurs pertinents pour le suivi de l'évolution des relations du genre et des conditions de vie de la famille et de l'enfant ;
- réaliser des études et des recherches spécifiques afin d'améliorer les rapports entre l'homme et la femme, les structures familiales et les facteurs déterminant les conditions de vie des enfants ;
- mettre en place une banque de données sur la famille, le genre et l'enfant ;
- renforcer la capacité d'intervention du personnel du Ministère et des ONG intervenant dans le domaine de la femme et de l'enfant ;
- animer un site web sur la promotion de la famille, de la femme et des droits des enfants ;
- faire le plaidoyer auprès des décideurs politico-administratifs, des responsables d'organismes pour des questions relatives à la Famille, à la Femme et à l'Enfant

2.5.5 : Autres sources

Constituent également une source d'inspiration pour toute action en faveur des l'enfances victimes de traite à des fins d'exploitation de leur travail, toutes les stratégies définies dans le cadre des activités du Projet BIT/IPEC/LUTRENA, des plateformes communes d'action définies au cours des consultations techniques UNICEF/BIT-IPEC renforcées des partenariats avec la CEDEAO et la CEEAC.

2.5.5.1 : Le programme d'activités de l'IPEC

Le programme d'activités adopté au Bénin en 1996 pour la mise en œuvre du Programme International pour l'Abolition du Travail des enfants (IPEC) au Bénin prévoyait neuf (9) axes stratégiques qui se résument comme suit :

- Information et mobilisation sociale
- Développement d'un système de partenariat entre divers acteurs du secteur du bien être de l'enfant.
- Gratuité de l'école
- Coordination des groupes de pression qui luttent pour le bien être des enfants.
- Prise en charge de la défense des droits des enfants travailleurs par les syndicats,
- Elargissement des textes régissant l'interdiction du travail des enfants.
- Suivi de l'enfant de sa famille à son lieu de placement

- Création de crèches et de garderies d'enfants dans les services et dans les marchés.
- Création des infrastructures socio sanitaires dans les zones rurales.
- Création d'un Projet sous régional de lutte contre des enfants par la formation professionnelle et l'apprentissage.

Ces stratégies globales ont été renforcées en ce qui concerne la lutte contre la traite des enfants, par la rédaction d'un programme national de lutte contre le trafic des enfants par les acteurs de la protection de l'enfance réunis le 18 Mai 2000 à l'INFOSEC lors du séminaire de restitution de l'étude commanditée par le BIT/IPEC intitulée « Lutte contre le trafic des enfants au Bénin : analyse opérationnelle » organisé par Défense des Enfants - International.

Ce programme d'activités et ceux issus des études réalisées par le projet LUTRENA dans 8 autres pays de la sous région, ont servi de base à l'adoption d'une série de recommandations en vue de l'élaboration d'un plan d'action sous régional au cours de l'atelier sous-régional organisé à Cotonou en Juillet 2000.

Les points forts de ces recommandations en matière de lutte contre la traite des enfants sont les suivants :

- la sensibilisation
- la recherche
- la formation
- le renforcement du cadre juridique
- le renforcement du cadre institutionnel
- l'assistance des victimes
- les actions sous régionales au rang desquelles l'organisation d'une coordination sous régionale des activités menées au niveau des différents pays, le développement de programmes d'échanges entre Etats à travers la collaboration ministérielle, les organisations internationales, la CEDEAO, etc...
- La promotion de la collaboration entre consultants, autorités nationales et les ambassades pour faciliter le rapatriement des enfants victimes de traite vers leur pays d'origine, le renforcement de la coopération par le biais d'Interpol, l'élaboration et l'application de règles relatives à la circulation des mineurs et leur harmonisation entre les pays.
- la diffusion de programmes de la télévision sur le phénomène à diffuser dans plusieurs pays à la fois.

2.5.5.2 : Les plans d'action issus des réunions et consultations techniques régionales et internationales, notamment les Consultations sous-régionales sur la traite transfrontalière des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre (Libreville I, II et III) ;

Issus des réunions conjointes de l'UNICEF et du BIT, ces plans ont défini les axes stratégiques pour les Etats de la sous-région notamment au plan de l'harmonisation de

la législation, au plan de la gestion des questions diverses liées à l'accueil, à l'assistance, au rapatriement des enfants et à la réintégration sociale des enfants.

2.5.5.3 : Les plans d'action issus des accords bilatéraux et multilatéraux

Au niveau sous régional, des plans d'action ont été élaborés pour la mise en œuvre des accords conclus dans le cadre de la lutte contre la traite des enfants.

Le plan d'action de la Commission Régionale Permanente de Suivi (CRPS) de l'accord d'Abidjan de juin 2005 en matière de lutte contre la traite des enfants est chargé :

- d'évaluer les actions menées par les parties pour la mise en œuvre de l'accord multilatéral du 27 juillet 2005,
- de proposer des approches de solutions aux problèmes éventuels auxquels les acteurs de la lutte contre la traite des enfants se trouvent confrontées,
- d'échanger les expériences de prise en charge et de réinsertion ainsi que les informations sur l'identité des enfants victimes, les trafiquants et leurs complices, les mesures prises à leur encontre, les sites et les opérations de rapatriement en cours(...)
- de formuler des avis et recommandations.

La Commission Régionale Permanente Conjointe de Suivi (CRPCS) disposant d'un secrétariat conjoint au sein de la CEEAC et de la CEDEAO créée sur la base de l'accord multilatéral du 06 juillet 2006 est chargée quant à elle de:

- suivre et d'évaluer des activités entreprises par les Parties contractantes dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord en publiant des rapports annuels ;
- proposer des approches de solutions aux problèmes éventuels auxquels les acteurs de la lutte contre la traite des enfants se trouvent confrontées.
- échanger les expériences de prise en charge et de réinsertion ainsi que les informations sur l'identité des enfants victimes, les trafiquants et leurs complices, les mesures prises à leur encontre, les sites et les opérations de rapatriement en cours...
- recevoir et examiner les demandes d'adhésion au présent Accord ;
- convoquer des conférences interrégionales biannuelles à l'intention de toutes les parties prenantes des Etats Parties sur la traite des personnes, de manière tournante ;
- proposer des avis et recommandations

Le comité conjoint bénino-nigérian sur la traite des personnes, en particulier, des femmes et des enfants, dispose d'un plan d'action déjà mis en œuvre et qui fait l'objet d'un suivi régulier par le MFE et le NAPTIP.

2.5.5.4 : Autres références pour l'élaboration du plan d'action

Quelques études

Pour l'élaboration du plan d'action, certaines études ont fait l'objet d'une attention particulière compte tenu de leur spécificité par rapport à la problématique considérée. On peut signaler, entre autres :

- l'étude de base du Projet PROCHILD¹⁰ menée par CARE International en Mai-Juin 2003 dans six des douze départements du Bénin, à savoir, l'Atlantique, l'Ouémé, le Plateau, le Mono, le Couffo et le Zou;
- le rapport de la mission d'évaluation du projet « Lutte contre le trafic des enfants » de l'Union Européenne de 2004 ;
- l'étude de base pour l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la migration et le trafic des enfants dans le Zou réalisée par la DANIDA (Ambassade Royale du Danemark).

Ces études ont permis de mettre en exergue le lien entre la traite des enfants, le travail et le placement des enfants, les causes de la traite des enfants, la systématisation des zones à risques, les réponses institutionnelles existantes, la nécessité d'une coordination des actions, le besoin d'une approche intégrée de lutte contre le phénomène allant de la création de structures adéquates au renforcement des capacités économiques et techniques des familles et des acteurs de le la protection de l'enfance dans la connaissance du phénomène et dans la prise en charge des victimes.

\Delta L'atelier national de coordination pour la lutte contre le trafic d'enfants

L'atelier national de coordination pour la lutte contre le trafic d'enfants qui s'est déroulé à Porto-Novo les 26, 27 et 28 novembre 2002 a jeté les bases de la coordination des actions pour la protection des enfants contre la traite des enfants. Cette coordination s'effectue tant au niveau national que sous-régional.

Les actes de l'atelier de Porto-Novo constituent une référence en la matière. Après cette rencontre, des organes de coordination ont été créés. Il s'agit du Groupe de Travail Informel (GTI) des partenaires qui est aujourd'hui fonctionnel de même que la Cellule de Suivi et de Coordination placée sous l'autorité du Ministre de la Famille et de l'Enfant.

35

¹⁰ PROCHILD : Projet de Renforcement des capacités locales pour la promotion et la protection de l'enfant au Bénin

Le rapport périodique du BENIN sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant (1998-2004)

Le deuxième rapport national du BENIN sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant présenté à Genève en Septembre 2006 est également une source sérieuse et fiable pour la définition de stratégies nouvelles.

2.6 : les ressources institutionnelles de lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail

On peut signaler au niveau national:

> Au Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme

- la Direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la Jeunesse, et la Commission Nationale des Droits de l'Enfant créée par Décret N° 99-559 du 22 novembre 1999.

La Commission Nationale des Droits de l'Enfant est placée sous l'autorité du Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme.

Il y a lieu d'insister sur la mission de la Commission nationale des droits de l'enfant et les comités départementaux des droits de l'enfant.

Aux termes de l'Article 2 du Décret N° 99-559 du 22 novembre 1999, la Commission Nationale des Droits de l'Enfant a pour mission :

- de promouvoir les droits de l'enfant et de veiller à la sauvegarde de ses intérêts, en particulier par la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant ;
- d'élaborer et de conduire la politique nationale en matière de protection judiciaire de l'enfant et de la jeunesse ;
- de suivre la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant ;
- de coordonner et d'harmoniser les activités de toutes les structures nationales ou internationales relevant de ses compétences ».

> Au Ministère de la Famille et de l'Enfant

- * La Direction de l'Enfance et de l'Adolescence qui est responsable la Cellule Nationale de Suivi et de coordination pour la Protection de l'Enfant au Bénin créée par Arrêté N° 503/MFPSS/DC/SGM/DEA/SPEA/SA du 15 mars 2006 et des comités locaux de lutte contre le trafic des enfants.
- * Au Ministère du Travail et de la Fonction Publique, qui est en relation avec le monde du travail, en relation directe avec le Bureau International du travail et le Programme International pour l'abolition du travail des enfants qui a, au niveau national, la tutelle du Programme IPEC:

- La Direction Générale du Travail,
 - > Au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, avec ses services de police, et notamment,
- la Brigade de protection des mineurs,
- Les commissariats de police.
 - ➤ Au Ministère de la Défense Nationale avec la gendarmerie nationale qui est en charge des questions concernant les enfants dans les zones rurales ou parfois dans certaines localités, avec les services de la police.

2.7 : Les organisations non gouvernementales nationales et internationales et les partenaires au développement.

D'une manière générale, les organisations non gouvernementales, qu'elles soient nationales ou internationales et les partenaires au développement, ont une mission globale d'appui à l'Etat. Elles participent à la protection des enfants par des appuis divers à l'Etat.

❖ Au niveau sous régional

- 1) La création de la Commission Régionale Permanente de Suivi (CRPS) en matière de lutte contre la traite des enfants pour la mise en œuvre de l'accord multilatéral du 27 juillet 2005,
- 2) La création d'une commission Régionale Permanente Conjointe de suivi (CRPCS) dénommée « la commission » qui dispose d'un secrétariat conjoint crée au sein de la CEEAC et de la CEDEAO sur la base de l'accord multilatéral entre les deux communautés du 06 juillet 2006 ;
- 3) Le comité conjoint bénino-nigerian sur la traite des personnes, en particulier, les femmes et les enfants sur la base de l'accord bilatéral du 09 juin 2005 entre les deux parties. Ce comité dispose d'un plan d'action déjà en œuvre et qui fait l'objet d'un suivi régulier par le MFFE et le NAPTIP.

❖ Au niveau régional

- Le Comité des droits et du bien être de l'enfant
- La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

❖ Au niveau international

• le Comité des droits de l'enfant chargé de suivi de l'application de la convention relative aux droits de l'enfant dans le monde.

2.8 : Les réponses actuelles

Divers programmes sont en cours d'exécution tant au niveau des structures gouvernementales que non étatiques. Les différentes structures impliquées dans l'exécution des programmes en cours sont indiquées dans le répertoire produit en annexe au plan quinquennal.

Des programmes de coopération sont en cours et font l'objet de revue annuelle tels que le programme de coopération Bénin-UNICEF.

Le programme IPEC, à travers différents projets sectoriels appuie plusieurs activités de sensibilisation, de formation et de réinsertion familiale, socioprofessionnelle des victimes. Il en est de même du Programme de Gouvernance et de Droits de la Personne de la DANIDA, de la Délégation de la Commission de l'Union Européenne, de l'Ambassade du Danemark, de l'USAID, Plan International Bénin.

En ce qui concerne les activités

L'enquête a révélé que les actions suivantes ont été menées par les institutions de protection de l'enfant contre la traite des enfants au Bénin. Il s'agit de :

- Parrainage des enfants élèves en situation difficile dans les établissements primaires et secondaires.
- Sensibilisation des populations sur les méfaits du phénomène de la traite et du travail des enfants.
- Sensibilisation des populations surtout des milieux ruraux sur les droits de l'enfant.
- Tenue effective des séances de formation pour une meilleure connaissance des droits de l'homme, de la femme et de l'enfant par les enseignants.
- Edition de recueils de textes
- Création d'un Observatoire national pour la protection des enfants contre le trafic et exploitation au travail.
- La création d'un réseau béninois des journalistes contre le trafic des enfants et la maltraitance.
- Création dans cinq (05) établissements scolaires des clubs pour prévenir le trafic et le travail des enfants par des actions de sensibilisation.
- Etablissement de pièces d'état civil à des enfants vulnérables ou à risque.

- Formation professionnelle des jeunes filles en situation difficile.
- Institutionnalisation des clubs de lecture pour les enfants.
- Défense et protection des droits de l'enfant.
- Contribution à l'abolition du travail des enfants.
- Construction de centres d'écoute et de transit.
- Amélioration du respect des droits de l'enfant par la population.
- Professionnalisation des structures locales de lutte contre le trafic des enfants.
- Réalisation de supports didactiques pour la vulgarisation des droits de l'enfant.
- Sédentarisation par endroits des enfants victimes de traite.
- Prise en charge des enfants victimes de traite.
- Création de centres de santé.
- Récupération et réintégration des enfants victimes de traite.
- Eradication par endroits des mauvais traitements infligés aux enfants.
- Recherche
- Plaidoyer pour la scolarisation des filles dans les milieux ruraux.
- Installation de caisses de crédit dans certains arrondissements de Sô-Ava.
- Appui à la réinsertion familiale et sociale durable des enfants victimes de traite.
- Installation professionnelle des enfants victimes de traite
- Lutte contre le mariage forcé et précoce.
- Participation à des réunions sous-régionales,
- Participation à l'élaboration des accords bilatéraux et multilatéraux et de leurs plans d'action.

III - EVALUATION DES ACTIONS

L'évaluation des actions menées est faite au plan national et sous-régional.

3.1 : Au plan national

Dans ce cadre, les actions menées par les diverses structures ont trait au renforcement de la législation, la prévention, la sensibilisation, la formation, la protection, la dénonciation, à l'accueil, à la prise en charge, l'assistance aux victimes et aux familles, la réinsertion, la réintégration et la réhabilitation.

Des appuis ont été donnés en matière scolarisation, de formation socioprofessionnelle, d'écoute, d'accompagnement aux enfants victimes et à leurs familles, de renforcement des capacités des acteurs qui encadrent des enfants.

Par ailleurs, il est à signaler des actions de plaidoyer pour une meilleure attention aux questions de l'enfance.

De plus, les agences des Nations Unies telles que l'UNICEF et le BIT, le Programme de Gouvernance et des Droits de la Personne de la DANIDA et l'Ambassade Royale du Danemark, l'UNFPA, l'USAID, la délégation de la Commission Européenne et d'autres partenaires au développement viennent en appui aux structures étatiques et non gouvernementales pour la lutte contre la traite des enfants. Des actions de sensibilisation et de formation sur les textes et pour une meilleure connaissance du phénomène par les populations et des projets de développement sont soutenus par ces partenaires.

Il y a lieu de souligner certaines activités telles que l'élaboration et la validation d'un projet de Code de l'enfant, l'élaboration en cours d'un document de politique pour la protection de l'enfant, la présentation des deuxième et troisième rapports du Bénin sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Des recherches sont en cours sur la traite des personnes et des enfants.

3.2 : Au plan sous-régional

Des rencontres régionales d'experts ont été organisées par l'UNICEF et le Projet LUTRENA du BIT/IPEC, en partenariat avec la CEDEAO et la CEEAC et ont permis d'adopter des plateformes communes d'action contre la traite des enfants.

Les priorités opérationnelles retenues dans les divers plans d'action concernent :

- les échanges d'information et d'expériences, la création et le renforcement d'un réseau sous-régional de partenaires comprenant des ONG actives au niveau national et sous régional,

- le renforcement des organes de contrôle judiciaire.
- la mise en place des procédures communes pour la prise en charge des enfants victimes,
- l'adoption d'une définition commune de la traite d'enfants et l'harmonisation des législations pour la répression du phénomène
- le lancement de la campagne de sensibilisation par les médias et tous autres moyens de communication.
- l'adaptation par les acteurs des principes directeurs pour la protection de l'enfance regroupant à la fois des principes généraux tels que l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la non-discrimination, le respect des opinions des enfants, le droit à l'information, le droit à la confidentialité, le droit à la protection et des principes directeurs pour des mesures spécifiques.

Ces mesures spécifiques se rapportent entre autres, à l'identification et la présomption d'âge des victimes, à la nomination d'un tuteur, aux processus concernant l'audition, l'entretien, l'enregistrement, l'écoute initiale, les références aux services appropriés et la coopération entre agences. Des mesures sont également prévues pour la protection et la prise en charge intérimaire des victimes, leur prise en charge et hébergement en lieu sûr, la régularisation du statut de l'enfant, l'identification d'une solution durable en vue de son intégration et son retour dans le pays d'origine. Il en est de même de son accueil, de son transfert et de son intégration dans un pays tiers, et d'une facilité de son accès à la justice, ainsi que de la protection des témoins et victimes.

Tous ces principes méritent d'être vulgarisés.

Lors de la rencontre de Libreville du 9 au 11 Mai 2006 organisé par le BIT, l'UNICEF et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la CEDEAO, et la CEEAC, les principes directeurs pour la protection des droits des enfants victimes de la traite ont été présentés aux experts et retenus comme faisant partie intégrante des outils de plan intégral de lutte contre la traite des enfants.

3.3 : Les conclusions de l'évaluation

De l'évaluation des actions, il ressort que les stratégies mises en œuvre par les structures étatiques, non gouvernementales nationales et internationales sont axées sur le renforcement des capacités des structures locales, la sensibilisation, la formation, la réinsertion, la participation aux forums internationaux et la prise en charge des enfants victimes du traite. Cet axe principal d'action est essentiel pour les partenaires afin de lutter efficacement contre le phénomène de la traite à des fins d'exploitation de leur travail.

Il a été noté également des actions directes en faveur des enfants victimes qui ont bénéficié de programmes d'assistance matérielle pour leur accueil, leur rapatriement, et leur réhabilitation. Mais, les acteurs ont signalé les limites de leurs actions, les besoins toujours constants de moyens adéquats, notamment quant à l'échec de certaines réinsertions ou pour le transfert des enfants interceptés dans leurs familles ou le cas échéant, vers leurs pays d'origine.

Un besoin très prononcé de moyens roulants adéquats, de construction d'infrastructures au niveau local et départemental et de mise en place d'un Fonds spécial pour l'assistance aux victimes a été exprimé par les acteurs de terrain, notamment les Centres de promotion sociale.

Au plan juridique, une évolution très sensible a été opérée par l'adoption de la loi N°2006-04 du 05 Avril 2006 concernant le déplacement des mineurs et la traite des enfants en République du Bénin. Restent cependant l'adoption des décrets d'application par rapport aux dispositions des Articles 7, 11 et 12.

Au sein des acteurs et même de la population, cette loi est méconnue. Elle doit faire l'objet d'une très large vulgarisation.

Les instruments régionaux et internationaux ratifiés par le Bénin doivent également faire l'objet d'une mise en conformité avec le droit interne. A cet effet, un Code de l'enfant a été élaboré et validé. Reste son adoption et sa promulgation par les structures législatives compétentes.

Il y a lieu toutefois de rappeler que malgré la ratification de la Convention 182 de l'OIT, la liste des travaux dangereux interdits aux enfants au Bénin n'est pas encore élaborée. Un recensement des domaines non encore couverts par la législation nationale en la matière pourra être fait afin de mettre en harmonie la législation nationale au regard des instruments internationaux et régionaux auxquels le Bénin est partie. Des études sont nécessaires pour la pleine réalisation du Plan.

Les accords sous-régionaux de coopération tels les accords pris dans le cadre de la CEDEAO et de la CEEAC et l'accord bilatéral entre le Bénin et le Nigeria en matière de lutte contre la traite des enfants pourront être respectés et les plans d'action mis en œuvre si les instance de suivi sont dotées de moyens adéquats.

Au plan institutionnel, les structures gouvernementales et non gouvernementales existantes ont été réunies au d'une Cellule de Suivi et de Coordination pour la Protection des enfants, qui est notamment doté d'un sous-comité « Traite et exploitation de l'enfant ». Le renforcement de leurs capacités est indispensable pour la mise en œuvre du plan.

Cependant, beaucoup restent à faire puisque les activités souvent sélectionnées par certains partenaires n'ont pas toujours l'adhésion des bénéficiaires, ce qui pourrait entraver leur bonne exécution.

Des enquêtes rapides et des recherches sont encore nécessaires pour une évaluation périodique de la situation et une gestion adéquate des problèmes spécifiques des enfants victimes

La coordination et la synergie des stratégies méritent d'être encouragée, tant entre les structures étatiques qu'au niveau de la Commission Nationale des Droits de l'Enfant que de la Cellule de Suivi et de Coordination pour la protection des enfant.

L'analyse diagnostique menée dans le cadre de l'élaboration du plan quinquennal d'action de lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail a fait ressortir des forces et des opportunités, mais également des faiblesses et des menaces.

Les forces et les opportunités

Les forces et les opportunités pour la consolidation des stratégies développées contre le phénomène se présentent comme suit :

- Une volonté politique nationale manifeste de lutter contre le phénomène,
- L'adoption d'une loi spécifique contre la traite des enfants au Bénin (loi du 05 Avril 2006),
- L'élaboration d'un projet de Code de l'enfant,
- L'élaboration en cours d'un document de politique pour la protection de l'enfant,
- Des recherches en cours sur la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.
- Un engagement sous-régional dans la lutte contre le phénomène, matérialisé par les bureaux régionaux et nationaux de l'UNICEF et du BIT-IPEC d'une part et des Communautés sous régionales (CEDEAO et CEEAC) d'autre part,
- L'adaptation par les acteurs des principes directeurs pour la protection de l'enfance et leur vulgarisation au niveau des acteurs par l'UNICEF,
- Une procédure de prise en charge des victimes adoptée et suivie par les acteurs
- L'existence de structures gouvernementales de protection des enfants contre la traite
- Une synergie entre les actions au niveau national et sous-régional entre institutions gouvernementales, intergouvernementales et les organisations non gouvernementales nationales et internationales
- La conclusion des accords interétatiques pour un suivi des décisions et engagements pris en matière de lutte contre la traite des enfants et la création des cellules de suivi et de contrôle.

Certes, a été encore notée une méconnaissance du phénomène et une certaine confusion dans les esprits en ce qui concerne la notion de traite des enfants, même au niveau de certains acteurs très engagés dans la lutte.

Malgré cela, on note une prise de conscience générale au niveau gouvernemental et des actions sont encore en cours pour lutter contre le phénomène au niveau législatif,

judiciaire, social et éducatif. Mais, beaucoup de faiblesses sont également constatées dans les actions actuelles.

Les faiblesses et les menaces

Les principales faiblesses et menaces recensées en matière de protection des enfants contre la traite à des fins d'exploitation de leur travail sont :

- Le manque des décrets d'application pour la loi N°2006-04 du 05 Avril 2006,
- L'insuffisance de moyens matériels, techniques et financiers des structures et des acteurs s'investissant dans la lutte contre la traite,
- La méconnaissance persistante des droits de l'enfant et des mesures de lutte contre la traite des enfants,
- Le faible niveau de vie des familles, notamment en zones rurales,
- Le manque de moyens d'accompagnement des décisions prises par les acteurs
- L'insuffisance de ressources pour la réalisation des projets retenus,
- Les problèmes de suivi de la réinsertion des victimes,
- L'insuffisance des projets de renforcement des capacités des populations,
- L'insuffisance des projets de développement local.

Des actions concrètes à renforcer

- Le renforcement du cadre juridique,
- Le renforcement des capacités des institutions,
- Le renforcement des actions de prévention et de prise en charge des enfants,
- La réinsertion des enfants victimes de traite
- La lutte contre la pauvreté des familles des victimes
- La recherche sur la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail.

❖ Les défis majeurs à relever

Le succès des mesures engagées, évidement, demeure étroitement lié à une volonté collective de contribuer à la lutte pour la protection des enfants, et plus spécifiquement, contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail.

Des défis restent à relever pour atteindre pleinement les objectifs fixés par les acteurs dans la lutte contre la traite des enfants.

On peut citer entre autres,

- L'adoption de décrets d'application de la loi de 2006
- L'enregistrement des naissances
- La création de Banques de données sur la jurisprudence en matière de traite d'enfants,
- La création d'une banque de productions intellectuelles sur la question,
- La création d'une base de données statistiques sur la traite des enfants,

- La création d'un fonds de dédommagement des victimes
- La promotion des valeurs traditionnelles de solidarité au service des victimes,
- La promotion d'un devoir d'ingérence de la communauté dans les affaires de protection des droits de l'enfant.

Les contraintes

Une bonne disponibilité des acteurs à poursuivre les actions engagées est à signaler. Des idées intéressantes, un engagement permanent des acteurs, mais peu de moyens pour l'action concrète en faveur des victimes.

❖ Un bilan qui engage à poursuivre les actions

Au terme de cette analyse, il se dégage un bilan globalement positif qui engage à poursuivre les actions.

Ces constats révèlent que les actions entreprises doivent être poursuivies sur tous les fronts pour que disparaissent les divers abus afin d'aboutir à des changements de mentalités et de comportement.

Le Ministère de la Famille, et de l'Enfant a élaboré le plan national d'actions de lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation pour renforcer la cohésion de l'action en faveur des enfants victimes de traite et leurs familles. Ce plan national d'action qui devra régir les activités des ministères, organismes gouvernementaux et structures non gouvernementales dans le domaine considéré et orienter les activités de ses partenaires pour les cinq prochaines années, constitue la deuxième partie du document.

DEUXIEME PARTIE:
LE PLAN QUINQUENNAL
D'ACTION CONTRE LA
TRAITE DES ENFANTS A
DES FINS D'EXPLOITATION

DEUXIEME PARTIE : LE PLAN QUINQUENNAL D'ACTIONS CONTRE LA TRAITE DES ENFANTS

Le plan d'action contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail est élaboré en vue de renforcer les acquis et relever les nouveaux défis. Il ne prétend pas circonscrire la totalité des interventions gouvernementales et non gouvernementales au bénéfice des enfants victimes de traite à des fins d'exploitation de leur travail au cours des cinq prochaines années.

Il s'inscrit dans un processus dynamique, une conjoncture changeante pouvant exiger des ajustements éventuels face à des défis et événements nouveaux pouvant apparaître dans la mise en œuvre des actions identifiées.

Le plan d'action s'adresse à tous les acteurs de la protection de l'enfant et plus spécifiquement à toutes les personnes physiques ou morales s'investissant au niveau gouvernemental, non gouvernemental, national ou international dans la lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail. Il pourrait contribuer à l'élaboration, conformément aux recommandations du Comité International des droits de l'enfant, à l'adoption, au Bénin, d'un « plan intégré pour la protection de l'enfance ».

I - APPROCHE STRATEGIQUE

Dans le cadre de lutte contre la traite des enfants, le Gouvernement béninois, a défini une stratégie en trois axes principaux :

- Sensibilisation des populations ;
- Information et sensibilisation des ambassadeurs des pays concernés par la traite pour une action conjuguée ;
- Renforcement de la surveillance des frontières et des sanctions à l'encontre des auteurs de la traite.

Il faut noter, en plus de ces différents axes de travail, que l'Etat béninois a mis aussi l'accent sur le renforcement du cadre législatif et réglementaire de lutte contre la traite des enfants.

Depuis lors, des actions subséquentes ont été menées par différents acteurs au niveau des ministères compétents et des structures non gouvernementales pour la protection des enfants contre le phénomène.

Ces différentes stratégies ont été traduites dans la mise en œuvre de plusieurs programmes et projets qui ont contribué à mieux appréhender et à réduire le phénomène.

Le plan quinquennal d'actions contre la traite des enfants met l'accent sur la prévention par des actes concrets, y compris de projets de développement pour les zones à risques et des programmes effectifs de lutte contre la pauvreté. A l'ère de la décentralisation, il urge dans le cadre de la lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail, de promouvoir les initiatives locales de développement, de renforcer les capacités du capital humain en place afin de maintenir les populations dans leur milieu. La création de micros entreprises devrait être soutenue. Il en est de même du développement des micro-crédits, des systèmes d'épargne et des activités génératrices de revenus.

Les interventions proposées peuvent permettre de contribuer à une modification des causes sociales et structurelles qui favorisent la traite des enfants et de poser les jalons d'un programme cohérent, engageant tous les acteurs de la protection de l'enfant.

L'approche stratégique de mise en œuvre du plan national de lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail se base sur les problèmes et défis relevés dans l'analyse diagnostique. Elle se base sur les besoins actuels réels liés aux réalités concrètes de la vie des populations et les défis à relever pour aboutir à une protection efficace des enfants.

Tout en respectant les logiques d'intervention souhaitées par les acteurs de la protection des enfants au niveau national et sous-régional, les actions à mener se fondent sur des stratégies intégrées pour des résultats meilleurs en faveur des victimes. C'est la raison pour laquelle, le présent plan veut aller au delà des stratégies classiques qu'il complète par des stratégies de développement local.

Ces stratégies de développement local basées sur le principe de subsidiarité, permettront de s'attaquer avec efficacité aux causes de la traite des enfants en milieux rural et périurbain. Ont été identifiées des activités à effet direct et des projets à effet indirect sur les enfants ciblant également les populations, les femmes, et les familles.

LES AXES D'ORIENTATION

L'objectif général du plan est de « Contribuer à l'éradication de la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail ».

Les orientations proposées /identifiées résultent des divers programmes de coopération (UNICEF- BIT/IPEC), des accords bilatéraux et des projets en cours, des engagements internationaux et régionaux du Bénin, des rapports nationaux et des actes des séminaires, au rang desquels se trouvent les résultats des travaux du séminaire d'élaboration des Termes de références de ce Plan, des propositions des acteurs de la protection des enfants au Bénin.

Elles se présentent comme suit :

Axe d'orientation N°1 : Renforcement et dynamisation du cadre légal

Axe d'orientation N°2: Renforcement et dynamisation du cadre institutionnel et organisationnel

Axe d'orientation N°3 : Renforcement des mécanismes de prévention contre la traite des enfants.

Axe d'orientation N°4 : Réinsertion

Axe d'orientation N°5 : Promotion du développement local.

Axe d'orientation N°6 : Recherche

L'objectif général : Contribuer à l'éradication de la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail

Cet objectif repose sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre global d'action devant permettre d'éliminer progressivement le phénomène de la traite des enfants par l'identification des propositions et solutions concrètes aux problèmes identifiés.

Des enjeux prioritaires se sont dégagés de la consultation et des discussions et entretiens des acteurs de la protection de l'enfance et avec les personnes-ressources et ont donné lieu à plusieurs thèmes à partir desquels des actions sectorielles ou en synergie peuvent se développer en vue d'atteindre les résultats tangibles dans la lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail.

Ces actions sont regroupées sous six axes d'orientation avec les objectifs spécifiques et les résultats à atteindre pour chaque activité.

II- APPROCHE PAR ORIENTATION

2.1 – AXE D'ORIENTATION N°1 : Renforcement et dynamisation du cadre légal

Objectif spécifique : Renforcer le cadre légal et réglementaire

Le Bénin a adhéré à plusieurs Conventions internationales et régionales en matière de protection des enfants et oeuvre pour la mise en conformité de ses textes avec les conventions internationales. Ces textes doivent être vulgarisés et leur mise en application suivie.

L'adoption de la loi N°2006-04 du 05 Avril 2006 marque une avancée considérable pour la protection légale des enfants contre la traite des enfants. Le gouvernement en a élaboré les projets de décrets d'application.

De plus, après l'adoption du Code des personnes et de la famille, le BENIN est en train d'élaborer le code de l'enfant.

Des études devront permettre d'identifier les domaines non encore couverts.

Par ailleurs, le gouvernement doit engager des actions en vue de l'adoption des décrets d'application de la loi 2006-04 du 05 Avril et appliquer les dispositions de la Convention 182 sur les pires formes de travail des enfants concernant la liste des travaux dangereux interdits aux enfants.

Il doit garantir une justice équitable, protectrice des droits de l'enfant en faisant une application effective des lois de la République pour, d'une part réprimer les trafiquants et leurs complices, mais également protéger les victimes et leurs témoins tant dans le pays d'origine, de transit que de destination. Une base de données sur la jurisprudence est envisagée.

$\underline{AXE\ D'ORIENTATION\ N^\circ\ 1}: RENFORCEMENT\ ET\ DYNAMISATION\ DU\ CADRE\ LEGAL$

OBJECTIF GLOBAL	Contribuer à l'éradication de la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail
--------------------	---

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Acteurs	Hypothèses
OBJECTIF SPECIFIQUE N°1	Renforcer le cadre légal et réglementaire				Conjonctures politiques et économiques sont stables
RESULTATS	1 La législation nationale est harmonisée conformément aux engagements régionaux et internationaux pris par le Bénin	Nombre de textes nationaux mis en conformité avec les normes internationales Nombre de nouveaux textes	MFE MJLDH Rapports	MJLDH MFE	Les engagements de l'Etat en matière de lutte contre la traite des enfants sont tenus Le cadre juridique et
	2. Les textes en vigueur sont vulgarisés	Nombre de textes publiés Proportion de la population touchée	MFE ONG	MJLDH + MFE	judiciaire est moderniser et adapté L'Etat met à le disposition du Ministère de la Famille et de l'Enfant un budget
	3. Les textes en vigueur sont appliqués	Nombre de décrets d'application pris Nombre de décisions de justice prononcées	Base de données jurisprudentielles actualisée	MJLDH	Engagement financier des partenaires

1.1- Réaliser un recueil de tous les textes nationaux, sous régionaux et internationaux

Sous-activités

- 1.1.1Recenser les textes nationaux, régionaux et internationaux existants
- 1.1.2 Elaborer et publier les recueils de textes

1.2 -Réaliser une étude exhaustive des textes nationaux

1.3- Mettre en conformité avec les normes internationales

Sous-activités

- 1.3.1 faire et adopter le code de l'enfant
- 1.3.2 Elaborer et adopter de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants
- 1.3.3 Elaborer une loi portant prise en charge (temporaire ou permanente) et indemnisation des enfants victimes de la traite

Activités

2.1- Publier au Journal Officiel tous les textes

Sous-activités

- 2.1.1 Publier les instruments ratifiés dans le Journal officiel
- 2.1.2 Réaliser une plaquette sur les instruments ratifiés

2.2- Communiquer avec la population par rapport aux textes en vigueur

Sous-activités

- 2.2.1 Elaborer et diffuser des plaquettes sur les extraits du code pénal concernant la protection des enfants
- 2.2.2 Elaborer et diffuser des plaquettes sur le code du travail réglementant le travail des enfants
- 2.2.3 Elaborer et diffuser des plaquettes sur le code de l'enfant
- 2.2.4 Traduire en langues nationales les textes de loi sur l'exploitation et la traite des enfants,

3.1- Organiser la formation / recyclage des structures chargées de l'application des textes

Sous-activités

- 3.1.1 : Organiser des séances de formation / recyclage des magistrats, des agents de police, de gendarmerie, des douanes et les inspecteurs du travail
- 3.1.2 Former les juges sur l'application des textes sur la traite des enfants
- 3.1.3 Doter les juges de kits juridiques sur la traite des enfants

3.2 - Créer une base de donnée sur la jurisprudence

Sous-activités

- 3.2.1 Elaborer la base de données
- 3.2.2 Suivre et alimenter la base de données
- 3.2.3 Actualiser la base de données

2.2 - AXE D'ORIENTATION N° 2 : Renforcement et dynamisation du cadre institutionnel et organisationnel

Objectif spécifique : Renforcer les capacités des structures de lutte contre la traite des enfants

L'amélioration de l'environnement institutionnel est le fondement même de l'efficacité des prestations des différents acteurs.

Les stratégies identifiées visent une répartition judicieuse des appuis en fonction des compétences des structures et des acteurs, en tenant compte des besoins réels des structures pour la réalisation des objectifs du plan.

Force est toutefois de constater de nos jours l'engagement des acteurs nationaux, régionaux et internationaux de protection des enfants pour la réduction, voire l'éradication progressive de la traite des enfants.

Que ce soit au niveau des structures étatiques ou des structures non gouvernementales, le constat est simple. Les moyens font cruellement défaut pour la mise en œuvre des actions prévues face à des trafiquants qui changent leurs stratégies tous les jours.

Aussi apparaît-il nécessaire de leur fournir à la fois des appuis techniques, matériels et financiers pour leur permettre de réussir leurs missions.

Par ailleurs, conformément aux principes de la Déclaration de Paris sur l'harmonisation de l'aide, la nécessité d'actions concertées et d'une collaboration active entre les partenaires au développement, les ONG et les structures gouvernementales (les directions centrales et départementales) en vue d'accroître la synergie stratégique et la participation dans les actions communes de la lutte contre la traite des enfants est essentielle.

La coordination et la synergie des stratégies à développer entre acteurs gouvernementaux d'une part, et avec tous les autres intervenants, soit en réseaux, au niveau des ONG, soit dans le Groupe de travail informel avec les partenaires est d'une nécessité absolue pour le succès des stratégies à développer. Les capacités de ces diverses structures doivent être renforcées.

Il en est de même de la coopération sous-régionale en la matière qui ne saurait se développer sans des mesures adéquates pour faciliter les échanges d'expériences et les réflexions pour donner une réponse au phénomène.

$\underline{AXE\ D'ORIENTATION\ N^\circ\ 2}$: RENFORCEMENT ET DYNAMISATION DU CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL

Objectif spécifique N° 1 : Renforcer les capacités des structures de lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail.

OBJECTIF GLOBAL	Contribuer à l'éradication de la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail
--------------------	---

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Acteurs	Hypothèses
OBJECTIF SPECIFIQUE N°1	Renforcer les capacités des structures de lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail.				Conjonctures politique et économique sont stables Les engagements de l'Etat en matière de lutte contre la traite des
RESULTATS	Les capacités des juridictions en matière de répression de la traite des enfants sont renforcées	Le nombre de jugements exemplaires rendus	Rapports d'activité des tribunaux	MJLDH	enfants sont tenus Le cadre juridique et judiciaire est moderniser et adapté

OBJECTIF GLOBAL

Contribuer à l'éradication de la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Acteurs	Hypothèses
2. La BPM joue efficacement son rôle	Nombre d'antennes créées et fonctionnelles	Rapports	MISP	Synergie effective entre les structures impliquées
	Nombre de personnel social recruté pour son centre			L'Etat met à le disposition du Ministère de la Famille et de l'Enfant un budget conséquent
	Nombre de personnel policier augmenté Taux d'augmentation de la subvention			Partenaires financiers maintiennent leur engagement
3 La gendarmerie joue efficacement son rôle	Nombre de personnel gendarmes augmenté Taux d'augmentation de la subvention	Rapports	MDN	
4. Les organisations de transporteurs sont impliquées dans la lutte contre la traite des enfants	Nombre de transporteurs formés Nombre d'enfants interceptés grâce aux transporteurs	Rapports d'activités de la DEA	MFE	-

OBJECTIF GLOBAL	Contribuer à l'éradication de la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail
--------------------	---

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Acteurs	Hypothèses
5. Les capacités des centres d'accueil	Augmentation du	Rapports	MFE	
sont renforcées	nombre de centres			
	d'accueil		PTF	
	Nombre d'enfants	Rapports		
	protégés			
6. Des inspecteurs de travail sont	Nombre d'inspecteurs	Rapports	MTFP	
recrutés pour le secteur informel et	recrutés			
artisanal				
7. La direction de l'enfance et de	Nombre d'enfants	Rapports	MFE	
l'adolescence et la cellule nationale	réinsérés			
de suivi et de protection des enfants				
sont dotées de ressources adéquates	Régularité dans		PTF	
	l'envoi des rapports			
	au plan international			

OBJECTIF GLOBAL	Contribuer à l'éradication de la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail
--------------------	---

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Acteurs	Hypothèses
8. La Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse et la commission nationale des droits de l'enfant sont dotées de ressources adéquates.	Nombre d'enfants assistés devant les juridictions Régularité dans l'envoi des rapports au comité international des droits de l'enfant	Rapports	MJLDH	Synergie effective entre les structures impliquées L'Etat met à le disposition du Ministère de la Famille et de l'Enfant un budget conséquent Partenaires financiers maintiennent leur
9. La coordination des actions est renforcée	Nombre de rencontres Nombre d'actions communes	Rapports	MFE Partenaires techniques et financiers	
10. Le plaidoyer en faveur de l'enfance est renforcé	Nombre de rencontres Nombre d'actions communes	Rapports	MFE Partenaires techniques et financiers	engagement

OBJECTIF GLOBAL
GLOBAL

Contribuer à l'éradication de la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Acteurs	Hypothèses
11. La coopération inter – état est renforcée	Nombre de rencontres sous-régionales Nombre d'interceptions aux frontières	Rapports	MAE	
	Nombre d'enfants étrangers protégés			

ACTIVITES

- 1.1 Nommer un juge des enfants dans chaque tribunal de première instance
- 2.1 Créer des antennes départementales fonctionnelles de la BPM Sous-activités
- 2.1.1 Créer des antennes départementales
- 2.1.2 Doter ces antennes de moyens logistiques adéquats
- 2.1.3 Etendre le numéro vert aux départements
- 2.2 Recruter le personnel social pour le CATE-BPM

Sous-activités

- 2.3.1 Doter le CATE BMP de personnel adéquat
- 2.3.2 Doter le CATE BMP de moyens logistiques adéquats
- 2.3 Augmenter le personnel policier

Sous-activités

- 2.3.1 Doter la BMP de personnel adéquat
 2.3.2 Doter la BMP de moyens logistiques adéquats

2.4 Augmenter la subvention de la BPM

Sous-activités

2.4.1 Renforcer les capacités d'intervention de la BMP dans la lutte contre la traite des enfants

3.1 Renforcer les capacités de la gendarmerie nationale dans la lutte contre la traite des enfants Sous-activités

- 3.1.1 Doter la gendarmerie de personnel adéquat
- 3.1.2 Doter la gendarmerie de moyens logistiques adéquats
- 3.1.3 Augmenter la subvention de la gendarmerie

4.1 –Former les transporteurs sur la traite des enfants

Sous-activités

- 4.1.1 Organiser des séances de formation des transporteurs sur la traite des enfants
- 4.1.2 Vulgariser le guide de conduite à l'usage des transporteurs

5.1 Construire des centres d'accueil et de transit performants

Sous-activités

5.1.1- Mettre à la disposition des centres des ressources humaines et financières adéquates

5.1.2 Doter les centres d'équipement

Sous-activités

- Mettre à la disposition des centres des matériels et équipements adéquats

6.1 Recruter des inspecteurs de travail

Sous-activités

6.1.1 Mettre le budget approprié à disposition

6.2 – Former les inspecteurs de travail

Sous-activités

6.2.1 – Former les inspecteurs de travail sur les actions spécifiques contre la traite des enfants

7.1 – Doter la Direction de l'Enfance et de l'Adolescence de matériels et d'équipements adéquats

Sous-activités

7.1.1 – Elaborer un budget programme

8.1 – Doter la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse et la CNDE de ressources humaines et financières adéquates

Sous-activités

8.1.1 Elaborer un budget programme

9.1 Renforcer la coordination des actions

Sous-activités

- 9.1.1 Organiser des rencontres périodiques
- 9.1.2 Entreprendre des actions communes

10.1 Renforcer le plaidoyer en faveur de l'enfance Sous-activités

- 10.1.1 Organiser des rencontres périodiques
- 10.1.2 Faire des actions communes de plaidoyer

11. Faire des échanges et études d'impact

Sous-activités

- 11.1.1 Organiser des enquêtes conjointes
- 11.1.2 Former les transporteurs internationaux
- 11.13 Mettre une unité de veille stratégique aux frontières
- 11.1.4. Mettre en place d'un système de gestion du rapatriement des enfants victimes
- 11.1.5 Créer un Fonds de gestion du rapatriement des enfants

OBJECTIF SPECIFIQUE N°2	Redéfinir le concept de comité local	Conjonctures politique et économique sont stables Les engagements de l'Etat en matière de lutte contre la traite des enfants sont tenus			
RESULTATS	Les comités locaux sont opérationnels sur tout le territoire national	Nombre de cas détectés par chaque comité Régression significative du fléau dans les zones ou sont installés les comités locaux	Rapports	MFE UNICEF	Synergie effective entre les structures impliquées L'Etat met à le disposition du Ministère de la Famille et de l'Enfant un budget conséquent Partenaires financiers maintiennent leur engagement Le cadre juridique et judiciaire est moderniser et adapté

	1.1 Créer des comités locaux dans les zones qui en sont dépourvues Sous-activités
ACTIVITES	1.1.1 Mettre en place des comités locaux de lutte contre la traite des enfants 1.1.2 Former les comités locaux sur la problématique de la traite 1.1.3 Doter les comités des moyens adéquats
	1.2 Consolider les acquis des comités locaux Sous-activités
	1.2.1 Former les membres des comités sur les techniques de détection et de protection des enfants contre la traite 12.2 Doter les comités de moyens adéquats

1.2.3 Suivre régulièrement les comités
1.3 Assurer la motivation des comités locaux

2.3 - AXE D'ORIENTATION N° 3 : RENFORCEMENT DES MECANISMES DE PREVENTION CONTRE LA TRAITE DES ENFANTS.

La stratégie envisagée se fonde sur l'appui à l'éducation, l'amélioration des conditions de vie des populations et le renforcement des capacités techniques et matérielles des acteurs locaux.

Face au phénomène de la traite des enfants, il est nécessaire de promouvoir les droits des enfants tels que définis dans la Convention relative à leurs droits. Aussi, faut-il définir les domaines d'actions (sociale, économique et culturelle) et les acteurs impliqués.

Les organisations non gouvernementales et les structures décentralisées de l'Etat, en l'occurrence les Centres de Promotion Sociale, les élus locaux, les écoles, les ONG peuvent éduquer sur les méfaits du travail et de la traite des enfants

<u>AXE 3</u>: RENFORCEMENT DES MECANISMES DE PREVENTION CONTRE LA TRAITE DES ENFANTS

OBJECTIF GLOBAL

Contribuer à l'éradication de la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Acteurs	Hypothèses
OBJECTIF SPECIFIQUE N°1	Appuyer l'éducation formelle et informelle des enfants				Conjonctures politique et économique sont stables Les engagements de l'Etat en matière de lutte contre la traite des enfants sont tenus Le cadre juridique et judiciaire est moderniser et adapté Synergie effective entre les structures
RESULTATS	1- Des centres de petite enfance et des garderies sont créés et fonctionnels dans les zones à haut risque	 Nombre d'enfants scolarisés Nombre de centres de petite enfance créés Nombre de classes construites Nombre d'enseignants formés 	-Rapports et statistiques	Budget national MEMP MESFP Communes	
	2. le nombre d'enfants victimes de traite est réduit	 Nombre d'activités professionnelles identifiés et accessibles aux enfants Nombre de centres de formation créés 	Rapports	MFE ONG Partenaires	impliquées L'Etat met à le disposition du Ministère de la Famille et de l'Enfant un budget conséquent Partenaires financiers maintiennent leur engagement

	1.1 – Construire et équiper des centres de la petite enfance dans les zones pourvoyeuses
	Sous-activités 1.1.1 Construire et équiper des centres de la petite enfance dans les grands centres ruraux des zones pourvoyeuses 1.1.2 Doter les centres de personnel adéquat 1.1.3 Doter les centres de matériels didactiques
	1.2 – Créer et pérenniser les cantines scolaires
Activités	Sous-activités 1.2.1 Construire et équiper des cantines scolaires dans les grands centres ruraux des zones pourvoyeuses
	2.1 - Créer un mécanisme de surveillance d'absence et d'abandon des enfants en milieu scolaire
	Sous-activités Sous-activités
	2.1.1 1 Sensibiliser les acteurs et mettre en place un mécanisme de surveillance de l'absence et de l'abandon des enfants en milieu scolaire 2.1.1 Appuyer le mécanisme de surveillance de l'absence et de l'abandon des enfants en milieu scolaire

OBJECTIF GLOBAL	Contribuer à l'éradication de la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail
--------------------	---

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Acteurs	Hypothèses
OBJECTIF SPECIFIQUE N°2	Améliorer les conditions de vie des populations à risques et des milieux ruraux				
RESULTATS	Des infrastructures socio communautaires sont construites et fréquentées.	 Nombre de centre de santé construits /réhabilités Nombre d'écoles construites Nombre de marchés construits Nombre de centres d'apprentissage construits Nombre de pistes réhabilitées 	Rapports et statistiques	MF MS MEPALN MFE MESFTP Communes ONG Partenaires	
	2 Le niveau de vie des populations est amélioré	Nombre de crédits octroyés aux plus pauvres	Rapports et statistiques	MF MMEJF ONG	

	1.1 Construire des infrastructures socio communautaires.		
	Sous-activités		
	1.1.1 Identifier les besoins en infrastructures		
	1.1.2 Faire des études de faisabilité pour la construction		
	1.1.3 Construire des infrastructures socio communautaires		
Activités			
2.1 Le niveau de vie des populations est amélioré			
	Sous-activités		
	2.1.1 Elaborer des microprojets		
	2.1.2 Octroyer des micro crédits aux plus pauvres		
	2.1.3 Former les bénéficiaires		

OBJECTIF GLOBAL	Contribuer à l'éradication de la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail
--------------------	---

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Acteurs	Hypothèses
OBJECTIF SPECIFIQUE N°3	Renforcer les capacités techniques et matérielles des acteurs locaux				
RESULTAT	Les risques liés à la traite des enfants sont connus des populations	Nombre de séances de sensibilisation organisées Nombre de participants aux séances de sensibilisation Nombre de sessions de formation organisées	-Rapports et statistiques	MFE ONG	

	1.1 Organiser des sessions de formation des acteurs Sous-activités
	1.1.1 Former les acteurs de la société civile sur les textes et leur application 1.1.2 Organiser des rencontres de formation des parajuristes sur la traite des enfants 1.1.3 Former les élus locaux sur les textes et leur application
Activités	1.2- Organiser des journées de sensibilisation grand public sur la traite des enfants
	Sous-activités
	1.2.1 Organiser des journées communales de sensibilisation 1.2.2 Organiser une journée départementale par an 1.2.3 Organiser une journée nationale par an 1.2.4 Organiser des sensibilisations grand public

1.3- Réaliser des émissions radio- télévisées

Sous-activités

- 1.3.1 Réaliser des débats télévisés animés par un journaliste et des experts sur des questions relatives à la traite et aux droits des enfants
- 1.3.2 Elaborer des sketchs télévisuels sur des thèmes spécifiques relatifs à la traite des enfants
- 1.3.3 Faire réaliser des émissions radio par des experts et un journaliste spécialisé sur des questions relatives à la traite des enfants aux droits de l'enfant

1.4 Réaliser des boîtes à images des plaquettes et sur la traite des enfants

Sous-activités

- 1.4.1Réaliser des kits sur la traite des enfants en français et en languesnationale
- 1.4.2 Réaliser des bandes dessinées en français et en langues nationales

1.5 Renforcer les activités d'IEC en planification familiale

Sous-activités

1.5.1- Organiser des séances d'IEC sur la planification familiale

1.6 Formaliser l'autorisation des autorités communales avant tout déplacement d'enfants à partir des zones pourvoyeuses

Sous-activités

1.6.1 Former les autorités communales sur les formalités avant tout déplacement d'enfants dans les zones pourvoyeuses

1.7.Organiser des opérations « Chaque enfant = un acte d'état civil

Sous-activités

1.7.1-Organiser des séances de sensibilisation sur l'importance de l'acte de naissance et appuyés les famille pour l'obtention des actes de naissance pour leurs enfants

1.8 – Vulgariser les lois et autres textes sur la traite des enfants

Sous-activités

- 1.8.1 Organiser des journées de communication pour un changement de comportement
- 1.8.2 Organiser des séances de vulgarisation des textes dans les arrondissements pourvoyeurs

1.9 Doter les Centres de promotion sociale et les comités locaux de kits sur le phénomène de la traite des enfants Sous-activités

1.9.1. Elaborer des kits de formation sur le phénomène de la traite des enfants et en doter les Centres de promotion sociale et les comités locaux

1.10 – Assurer la formation des journalistes et autres animateurs de canaux de communications sur la traite des enfants

Sous-activités

1.10.1 Organiser des rencontres de formation des journalistes et autres animateurs de canaux de communication sur la traite des enfants

1.11 – Appuyer la production sur les médias de proximité des émissions pour renforcer la connaissance des conséquences de la traite des enfants

Sous-activités

1.11.1 Etablir des contrats de partenariat avec les organes de presse pour des émissions et articles de sensibilisation contre le phénomène

2.4 - AXE D'ORIENTATION N°4: Réinsertion

La réinsertion peut prendre selon les cas, plusieurs formes : elle peut être sociale, scolaire, professionnelle ou institutionnelle. Y sont incluses toutes les activités visant l'accueil, l'écoute, le rapatriement, la réhabilitation et la réintégration des enfants victimes de traite. Tous les acteurs sont unanimes sur les difficultés inhérentes à la réinsertion des enfants victimes de traite. Sous cette rubrique, les stratégies à mettre en place visent un appui aux enfants victimes de traite.

Un renforcement des capacités économiques des enfants victimes serait nécessaire pour leur installation professionnelle après formation.

A cet effet, il est souhaitable que les Centres Promotion Sociale et les structures de protection des enfants soient dotés de matériels, d'équipements adéquats et des ressources humaines qualifiées pour une bonne prise en charge des enfants victimes.

De même, il faut envisager la construction de nouveaux centres d'accueil et de renforcement des capacités de centres existants.

La création des centres de loisirs et d'activités ludiques dans les zones pourvoyeuses pourrait permettre de maintenir les enfants dans leur milieu.

2.4 - AXE D'ORIENTATION N°4: Réinsertion

OBJECTIF GLOBAL

Contribuer à l'éradication de la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Acteurs	Hypothèses
OBJECTIF SPECIFIQUE N°1	Harmoniser les procédures de prise en charge des EVT				Conjonctures politique et économique sont stables Les engagements de
RESULTATS	Les principes directeurs de prise en charge des EVT adaptés au contexte Béninois sont vulgarisés	- Nombre d'ateliers de vulgarisation organisés - Nombre de participants aux ateliers	- Rapports et statistiques	MFE ONG Partenaires	l'Etat en matière de lutte contre la traite des enfants sont tenus Le cadre juridique et judiciaire est moderniser et adapté Synergie effective entre les structures impliquées L'Etat met à le disposition du Ministère de la Famille et de l'Enfant un budget conséquent Partenaires financiers maintiennent leur engagement

	1.1 – Organiser des séances de vulgarisation des principes directeurs Sous-activités
Activités	1.1.1– Réaliser des plaquettes de vulgarisation des principes directeurs 1.1.2 Faire la diffusion des principes directeurs

OBJECTIF SPECIFIQUE N°2	Assurer une meilleure prise en charge des EVT				
RESULTATS	1 De nouveaux centres d'accueil des EVT sont construits	Nombre de centres construits Nombre de centres d'accueil fonctionnels	- Rapports et statistiques	MF MFE ONG Partenaires	
	2 Les capacités des centres d'accueil existants sont renforcées et des prestations adéquates sont fournies aux EVT	- Nombre d'EVT pris en charge	- Rapports et statistiques	MF MFE ONG Partenaires	

	1.1 – Créer des centres d'accueil des EVT
	Sous-activités
	1.1.1 – Construire des centres d'accueil des EVT
	1.2 – Doter les centres d'accueil de ressources humaines adéquates
	Sous-activités 1.2 – Mettre à la disposition des centres de ressources humaines adéquates
Activités	2.1 – Doter les centres d'accueil des EVT de matériels et d'équipements adéquats
	Sous-activités 2.1.1 – Mettre à la disposition des centres d'accueil des matériels et des équipements adéquats
	2.2 - Appuyer la scolarisation et la formation professionnelle des enfants victimes et leur installation dans les zones pourvoyeuses
	Sous-activités 2.2.1- Appuyer la scolarisation et la formation professionnelle des enfants victimes de traite 2.2.2- Appuyer les enfants victimes de traite pour leur installation professionnelle 2.2.3. Construire et équiper les écoles alternatives dans les zones à risque

OBJECTIF SPECIFIQUE N°3	Renforcer les mécanismes de suivi des EVT				
RESULTAT	Les EVT retirés sont maintenus dans leur système de réinsertion	Taux de maintien des EVT réinsérés	- Rapports et statistiques	MF MFE ONG Partenaires	

	1.1 – Maintenir les EVT dans leur système de réinsertion
Activités	Sous-activités
	 1.1.1 Appuyer les mesures d'accompagnement des EVT réinsérés 1.1.2 Appuyer l'installation professionnelle des EVT dans leur milieu 1.2 - Créer des centres de loisirs et d'activités ludiques dans les zones pourvoyeuses
	Sous-activités
	1.2.1 Construire des centres de loisirs et d'activités ludiques dans les zones pourvoyeuses

2.5 - AXE D'ORIENTATION N°5: Promotion du développement local

Objectif spécifique : Assurer la protection des enfants au niveau local

Bien que ces stratégies de développement local aient un effet indirect sur la traite des enfants, force est aussi de reconnaître que la traite est un phénomène local.

Il est important de renforcer les services sociaux de base au niveau des zones rurales et périurbaines, et plus spécifiquement des zones à risques.

En plus des actions directes (sensibilisation, répression), les stratégies suivantes peuvent être envisagées pour renforcer l'impact des actions spécifiques. Il s'agit de :

- La réduction de la pauvreté (micro-crédits, micro-entreprises, scolarisation) ;
- L'appui à la bonne gouvernance locale.

Le faible niveau de revenu des familles est une cause du phénomène de la traite des enfants. L'accent sera mis sur les actions pouvant concourir à l'amélioration des conditions de vie des ménages et à encourager des initiatives de réduction de la pauvreté. Le résultat à atteindre étant une réinsertion familiale, scolaire et économique de l'enfant menée avec succès.

En ce qui concerne l'appui à la bonne gouvernance, les actions devront conduire, en collaboration avec la société civile, à une meilleure connaissance et au respect du cadre normatif national et international de protection des enfants par les populations.

Le développement local suppose :

- une bonne gouvernance locale avec la participation d'un plus grand nombre au processus de prise de décision,
- la diffusion des informations propres au développement (bonne stratégie de communication),
- une meilleure organisation des vies communautaires (familiale et individuelle)
- une amélioration de la technologie (vulgarisation de la technologie améliorée et appropriée)
- le développement entrepreunarial local adapté avec aide pour meilleur écoulement des produits
- la valorisation et autonomisation des femmes (Empowerment)
- la promotion de l'alphabétisation universelle
- le développement des infrastructures communautaires (désenclavement des zones à risque, promotion de hydraulique villageoise, construction des infrastructures socio- éducatives et sportives etc....)
- le développement de l'emploi des jeunes par des stratégies adaptées de formation et d'apprentissage

• la promotion des infrastructures sanitaires (soins médicaux, nutrition, alimentation adéquate à base des produits locaux).

La lutte contre la pauvreté constitue l'un des défis majeurs pour la garantie d'une protection efficace des enfants contre la traite à des fins d'exploitation de leur travail.

Les programmes de lutte contre la pauvreté doivent passer par la mobilisation des populations pour se débarrasser des inégalités sociales. Elle semble être une des clés de l'élimination à long terme de la pauvreté.

Il s'agira de:

- o promouvoir le développement local
- o créer un environnement, en permanence, favorable à la protection de l'enfant à partir d'un diagnostic participatif basé sur leur plan de développement communal pour dégager et valider avec la communauté les besoins,
- o procéder à un renforcement des capacités des familles.
- o toucher les plus pauvres et accroitre les opportunités.

Les activités de développement laissent souvent de côté les plus pauvres, les plus vulnérables, qui sont souvent des femmes, des fois à cause de la distance, au manque d'infrastructures ou à des moyens de communication très limités.

De nouvelles perspectives doivent être mises en place par la micro finance et les systèmes d'épargne – crédit qui sont devenus des types de programmes les plus en vogue en matière de réduction de la pauvreté qui constitue un précieux outil pour l'affranchissement économique de base, surtout celui des femmes, et qui se matérialise par l'octroi de petits prêts ou micro- crédit. Sans les activités génératrices de revenus (AGR) couronnées de succès, il apparaît difficile pour les bénéficiaires de micro crédit de rembourser les emprunts.

Une politique de lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail gagnerait à renforcer les capacités des structures de microfinance par des appuis aux micro, petites et moyennes entreprises.

Pour y parvenir, des stratégies devront être développées pour alphabétiser les groupements féminins et les former à la gestion des crédits. L'implication des artisans locaux serait un atout pour la formation professionnelle des enfants victimes de traite.

Il faudrait, à cet effet, édifier les capacités humaines, éduquer pour affranchir, ce qui suppose la formation des populations et leur participation au processus de décision car pour éliminer la pauvreté, l'affranchissement social doit aller de pair avec l'affranchissement économique. ¹¹

-

¹¹ PNUD, Rapport du PNUD sur la pauvreté, 1998, vaincre la pauvreté humaine, 1998, p 44

2.5 - AXE D'ORIENTATION N°5: Promotion du développement local

OBJECTIF GLOBAL

Contribuer à l'éradication de la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Acteurs	Hypothèses
OBJECTIF SPECIFIQUE	- Promouvoir le développement local				Conjonctures politique et économique sont stables Les engagements de
RESULTATS	1 L'économie locale est promue	Nombre de micro-entreprises opérationnelles Taux de couverture des crédits par les IMF Nombre de partenariats conclus Nombre d'entreprises locales créées et renforcées Nombre d'emplois créés pour les jeunes au niveau local	Rapports d'activités Rapport d'enquête	MF MFE ONG Partenaires	l'Etat en matière de lutte contre la traite des enfants sont tenus Le cadre juridique et judiciaire est moderniser et adapté Synergie effective entre les structures impliquées L'Etat met à le disposition du Ministère de la Famille et de l'Enfant un budget conséquent

OBJECTIF GLOBAL	Contribuer à l'éradication de la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail
--------------------	---

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Acteurs	Hypothèses
2 Les infrastructures sociales, sanitaires, sportives, éducatives sont mises en place	Nombre d'infrastructures réalisées	Rapport d'activités	MF MFE ONG Partenaires	Partenaires financiers maintiennent leur engagement
3 Les femmes sont autonomes et valorisées	Nombre de femmes économiquement indépendantes	Rapport d'activités	MF MFE ONG Partenaires	

	1.1 Promouvoir l'économie locale Sous-activités
ACTIVITES	 1.1 Appuyer les groupements à identifier les activités génératrices de revenus à fort rendement 1.2 Identifier les artisans locaux en chomâge 1.3 Financer et Promouvoir les activités génératrices de revenus 1.4 Appuyer ces artisans dans le montage de leur projet de création d'atelier 1.5 Promouvoir la micro-entreprise (Ferme agricole moderne, Unité de transformation des produits agricoles, etc) 1.6 Appuyer la réalisation d'infrastructures socio-économiques dans les zones pourvoyeuses

2 Valoriser et autonomiser les femmes

Sous-activités

- 2.2.1 Octroyer des petits crédits aux groupements féminins pour les activités génératrices de revenus
- 2.2.2 Former les groupements féminins à la gestion des crédits
- 2.2.3 Alphabétiser les groupements féminins
- 2.1.4 Former les groupements féminins à la gestion de micro-projets
- 2.1.5 Doter les groupements féminins des ateliers de transformations, magasins de stockage aires de séchage...

2.6 - AXE D'ORIENTATION N° 6: Recherche

Objectif spécifique : Assurer un suivi adéquat de la mise en œuvre du plan d'action

Dans la mise en œuvre du plan d'action, il est nécessaire de procéder à des activités de recherches en vue d'une part, de voir l'évolution du plan, d'autre part de faire la synthèse des actions menées. Aussi, une série d'études et enquêtes socioéconomiques globales et rapides sont prévues. Elles devront être en relation avec les spécificités culturelles des communautés, les pratiques endogènes et les pratiques du développement communautaire et de réinsertion.

Ces recherches porteront en l'occurrence :

- Perception des communautés par aux concepts : traite des enfants, travail des enfants ; exploitation du travail des enfants, développement local et les approches de solutions communautaires etc..;
- o sur l'ampleur du phénomène;
- o sur les pratiques endogènes de protection des enfants ;
- o sur chaque réalité du développement local, notamment sur les réactions et le contexte sociologiques liées à chaque domaine du développement local
- o sur une évaluation périodique des actions menées et pour un réajustement du plan après chaque évaluation.

•

2.6 - AXE D'ORIENTATION N° 6 : Recherche

OBJECTIF GLOBAL

Contribuer à l'éradication de la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Acteurs	Hypothèses
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Procéder à des évaluations périodiques rapides et à des études multidisciplinaires	Nombre d'études réalisées Nombre évaluation rapides menées Disponibilité des rapports d'études et d'évaluation	Rapport d'activités Rapport d'enquête Rapport d'études		Conjonctures politique et économique sont stables Les engagements de l'Etat en matière de lutte contre la traite des
RESULTATS	Des études sont réalisées sur les concepts socio-culturels des thèmes : traite des enfants travail des enfants exploitation du travail des enfants développement local et approches de solutions communautaires.	Les rapports d'études sont disponibles	Rapport d'activités Rapport évaluation Rapport d'études	MFE/Partenaires	Le cadre juridique et judiciaire est moderniser et adapté Synergie effective entre les structures impliquées
	2. Des recherches sont menées sur les pratiques endogènes de protection des enfants	Les rapports d'études sont disponibles	Rapport d'activités Rapport d'enquête Rapport d'études	MFE/Partenaires	L'Etat met à le disposition du Ministère de la Famille et de l'Enfant un budget conséquent

OBJECTIF GLOBAL Contribuer à l'é

Contribuer à l'éradication de la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Acteurs	Hypothèses
	3. Des évaluations sont réalisées sur chaque volet du développement local	Les rapports d'évaluation sont disponibles	Rapport d'évaluation Rapport d'enquête Rapport d'études	MFE Partenaires	Partenaires financiers maintiennent leur engagement
RESULTATS	4. Des évaluation nationale sont réalisées (INSAE) sur le phénomène	Les rapports d'évaluation sont disponibles	Rapport d'activités Rapport d'évaluation Rapport d'études	MFE Partenaires	
	5. Des évaluations rapides et des études multidisciplinaires périodiques sont effectuées	Les rapports d'évaluation sont disponibles	Rapport d'activités Rapports d'évaluation	MFE Partenaires	
	6. Effectuer des enquêtes annuelles sur les activités des structures de lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail	Les rapports d'enquête sont disponibles	Rapport d'activités Rapports d'enquête	MFE PTF	

OBJECTIF GLOBAL	Contribuer à l'éradication de la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail
--------------------	---

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Acteurs	Hypothèses
RESULTATS	7. Des études de l'impact des programmes de réinsertion socioprofessionnelle sur l'enfant victime de traite sont menées	Le rapport d'étude est disponible	Rapport d'activités Rapport d'enquête Rapport d'études	MFE PTF	
	8. Des études d'évaluation de l'exécution du plan d'action sont réalisées à mi-parcours et en fin de projet	Le rapport d'étude est disponible	Rapport d'activités Rapport d'études	MFE PTF	

IV – LA STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

4.1 - Les structures de la mise en œuvre

Pour la gestion du plan d'action, la DEA, Secrétariat permanent de la Cellule Nationale de Suivi et de Coordination pour la Protection de l'Enfant, assurera la coordination de la mise en œuvre auprès des partenaires.

Cette cellule a été créée par Arrêté N°503/MFPSS/DC/SGM/DEA/SPEA/SA du 15 Mars 2006.

4.2 - Le cadre de suivi/évaluation

Le système de suivi/évaluation d'exécution génère une masse d'informations qu'il faut gérer. La DEA devra fournir aux partenaires au développement, au Gouvernement ou autres institutions concernées par la mise en œuvre du Plan d'action, les informations périodiques sur la pertinence, la performance et les chances de succès du plan. A cet effet, les rapports suivants seront élaborés :

- rapport trimestriel;
- rapport annuel.

V - LE CADRAGE DU PLAN

Ce cadrage s'avère nécessaire, la mise en œuvre du plan doit tenir compte des éléments suivants :

- la performance et l'enveloppe budgétaire du Ministère de la famille sur les trois dernières années ;
- les projets en cours de réalisation.

5.1 - La performance et l'enveloppe budgétaires

Le cadre de référence considéré est constitué des budgets programmes 2006-2008 et 2007-2009.

Les composantes en terme de programme de ces deux exercices ont évolué passant de cinq (5) en 2006 à quatre (4) en 2007.

2006-2008	2007-2006	Observations
Programme 1 : Administration générale et gestion des services	Programme 1 : Administration générale et gestion des services	Les programmes 2 et 4 de 2006-2008 sont regroupés dans le programme 2 de
Programme 2 : Promotion de la femme et du genre	Programme 2 : Appui à la promotion de la parenté responsable et du genre	2007-2009
Programme 3 : Action sociale à base communautaire	Programme 3 : Appui à la promotion de la protection sociale	
Programme 4: Promotion de la famille et protection de l'enfant	Programme 4 : Appui à la promotion des initiatives sociocommunautaires	
Programme 5 : Communication et mobilisation		

En termes d'investissements, le montant du programme 4 en 2006 était nul par contre celui du programme 2 « promotion de la femme et genre » s'élevait à 161.533.000 F CFA dont 116.533.000 F CFA en ressources extérieures.

En 2007, les prévisions s'élèvent pour le programme 2 « appui à la promotion de la parenté responsable et du genre qui regroupe essentiellement les programmes 2 et 4 de 2006, à 80.500.000 F CFA dont 35.500.000 F CFA.

Une baisse d'environ 50 % est observée en 2007. Cette baisse peut se justifier par la fin du financement de certains projets tels que « Appui à la lutte contre le trafic d'enfants au Bénin ».

La part des ressources intérieures et extérieures dans le financement des programmes se présente comme suit :

Financement en millions de F CFA	2006	Ratio	2007	Ratio
Intérieur	45	13,62	45	7,13
Total général investissement	330,47		631,35	

En valeur absolue la part du programme concernant la protection des enfants est restée stationnaire, mais a régressé par rapport à l'évolution du montant total des investissements qui a presque doublé entre 2006 et 2007.

Au total, la part du programme comprenant les activités de protection des enfants est insignifiante dans le budget total parce que le financement du plan d'action ne serait du seul ministère de la famille pour sa mise en œuvre en cinq ans.

5.2 - Les projets en cours de réalisation

Plusieurs projets sont en cours d'exécution pour la protection des enfants contre la traite des enfants à des fins d'exploitation.

L'appui des partenaires est indispensable pour la pleine réalisation des objectifs du Plan.

5.3 - Le financement du Plan

Le coût du plan sur cinq ans qui s'élève à vingt six milliards quatre cent soixante quatre millions (26 464 000 000) de francs CFA ne pourra être financé uniquement par le budget national. Il faudra recourir aux financements extérieurs (ONG nationales et internationales, Partenaires Techniques et Financiers extérieurs).

Le financement du plan ne sera possible que si les différents partenaires s'y retrouvent et acceptent de coordonner la mise en œuvre des activités en synergie. Il faudra que les partenaires financent partiellement chacun selon sa mission dans le cadre de la protection de l'enfant et la lutte contre la traite des enfants.

VI- LES REPERTOIRES ANNEXES AU PLAN D'ACTION

Au plan d'action sont annexés deux répertoires.

6-1 : Le répertoire actualisé des principaux acteurs locaux et internationaux en matière de lutte contre la traite des enfants

Une étude menée par la Banque mondiale en l'an 2000 a dénombré 160 structures de protection des enfants au BENIN et en a présenté un répertoire. D'autres études ont été menées dans ce sens par l'UNICEF, l'Observatoire national pour la protection des enfants contre l'exploitation au travail. L'exploitation de ces travaux a permis l'élaboration en annexe à ce document de politique d'un répertoire des structures s'investissant dans la protection des enfants contre la traite des enfants et l'exploitation au travail.

6-2 : Le répertoire des institutions de financement des activités de lutte contre la traite

Un répertoire des institutions et des partenaires potentiels est incorporé au plan.

CONCLUSION

Le Ministère de la Famille et de l'Enfant compte sur la collaboration de tous les acteurs et de tous les partenaires techniques et financiers pour une meilleure protection des enfants contre la traite à des fins d'exploitation au Bénin.

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Liste des personnes rencontrées

- ACACHA Clémentia, Administrateur local, CARE International au BENIN
- ADAMOU BONI AGUE Fatima, MFFE Directrice départementale de la Famille, de la Femme et de l'Enfant Atacora Donga
- ADANHODE Sylvie Flore, MFPSS Direction de l'Enfance, Directrice Adjointe de l'Enfance et de l'Adolescence
- ADEGBIDI Florent Valère, OIT/IPEC, Administrateur national du Programme IPEC et du Projet LUTRENA
- ADELABOU Saïbou, Mairie de Porto-Novo, Directeur de Cabinet
- ADIMI AKPADO Raliatou, Direction de la Famille, Conseillère conjugale et familiale, Directrice Adjointe
- ADISSOTOUN Caroline, EQUI-FILLES Parakou, Animatrice programme club des filles
- ADJAKA Paul, Centre de Promotion Sociale CPS Natitingou, Responsable ADJANNAN Moroufou, Directeur de la Programmation et de la Prospective du Ministère
 - de la Famille, de la Femme et de l'Enfant
- AGBIDI Sophie, BORNE FONDEN, Projet de réintégration des Enfants trafiqués, Responsable du Centre.
- AGBO DJOA Béatrice, Centre de Promotion Sociale OUANDO Porto-Novo, Responsable
- AGONDANOU ép. BIOKOU Jolyane, Mairie de Porto-Novo Chef Service Affaires Sociales et de la Santé
- AGUEMON Agnès, Direction départementale de la Famille, de la Femme et de l'Enfant Mono-Couffo, Chef service Protection Sociale
- AGUESSY OGAN BADA Marie, Terre des Hommes, TDH Centre OASIS, Responsable du Projet Exploitation Trafic Maltraitance (ETM) / Vivè –
- AHLONSOU Séverin, Foyer Don Bosco Porto-Novo, Educateur chargé des élèves
- AHOUANVOEDO Serge, Mairie de Porto-Novo Chef Service Prospective et Développement
- AHOUMENOU Blandine, Centre de Promotion Sociale Cotonou III, Responsable
- AKAKPO René Mathias, MFPSS Direction de la Famille, Directeur AKPLOGAN Laetitia, Réseau des Structures de Protection des Enfants en Situation Difficile (ReSPESD), Coordonnatrice
- ALAPINI Daniel, Président ONG Victory Way Parakou
- ALITONOU BANCOLE Solange, Programme de Gouvernance et Droits de la Personne PGDP DANIDA, Chargée de programmes « Promotion des Droits des Femmes et des Enfants »

- ATCHADE Christine, Ministère de la Justice, de la Législation et des droits de l'Homme, MJLDH DPJEJ, Directrice de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse (DPJEJ)
- BIGA B. Alassane, UNICEF, Ancien Directeur de la Famille, de l'Enfance et de l'Adolescence, Ancien membre du Comité technique de suivi du projet « Appui à la lutte contre le trafic des enfants »
- BODEHOU DANDJI Pulchérie Yvette, BORNE FONDEN, Projet de réintégration des Enfants trafiqués, Conseillère sociale et pédagogique
- BOTCHI Michel, Promotion pour la Défense des droits de l'homme et de l'Enfant (PDDHE-ONG), Chargé des Affaires sociales
- DATO Victorine, Direction départementale de la Famille, de la Femme et de l'Enfant Mono-Couffo, Chef service
- De SOUZA MOUTAROU Floraline, Centre de Promotion Sociale Houssouko ex-Déguè-gare Porto-Novo, Animatrice
- DEDEGBE Hubert, Croix Rouge Béninoise, CRBénin, Responsable du projet Protection de l'enfance, Président ReSPESD

Directeur du Centre

DJETO HOUKONNOU Sidonie, Centre de Promotion Sociale Houssouko ex-Déguè-gare Porto-Novo, Responsable

DJIVOESSOU Romuald, ONG Autre Vie, Directeur Exécutif

DJOSSOU Ariane, Ambassade Royale du Danemark, Chargé de programme genre

DOSSA Anatole, ONG POTALMEL

DOSSOU-YOVO FALADE Zéphirine, Centre de Promotion Sociale Cotonou IV, Responsable

EZOUN Gabin, Centre de sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de Parakou,

FAGNON Paul, Plan-Bénin, Conseiller en droit des enfants

FANOU Norbert AKO, Enfants Solidaires d'Afrique et du Monde, ESAM, Directeur Comité de Liaison des Organisations Sociales de défense des droits de l'Enfant, CLOSE, Coordonnateur

FATOMBI Josephine, Centre de Promotion Sociale CPS TORI, Responsable

- GBLAGADA Pascaline, Direction départementale de la Famille, de la Femme et de l'Enfant Atlantique-Littoral, Directrice
- GBOSSEMEDE Cyrille, Direction départementale de la Famille, de la Femme et de l'Enfant Atlantique-Littoral, Chef service des Etudes, de la Statistique, de la Programmation et de la Documentation
- GNONOHOSSOU Valentin, Centre de sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de Parakou, Educateur
- GOMEZ Jean Joseph (Père), Foyer Don Bosco Porto-Novo, Directeur HINNOU Patrick, Réseau béninois des journalistes contre le Trafic et la Maltraitance des Enfants, Coordonnateur

HOUEGBAN Daniel, Parlement des enfants, Ouémé-Plateau

- HOUNGA Antonin, Projet régional traite du Mouvement des Associations des Enfants et Jeunes Travailleurs, Point focal et Président Association Sonagnon de Sô-Ava
- HOUNGBADJI Agnès, Direction départementale de la Famille, de la Femme et de l'Enfant Atlantique-Littoral, Chef service Protection Sociale et Solidarité
- HOUNKPONOU Théophile, Directeur de cabinet du Ministre de la Famille, de la Femme et de l'Enfant.
- HOUNSOKPO Placide, Centre de Promotion Sociale CPS Allada, Responsable
- HOUSSOU Samuel, La Passerelle, Centre d'accueil Porto-Novo, Educateur
- IMOROU Zachari, Directeur de l'Observatoire de la Famille, Femme et Enfant du Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant
- KIDEIKOU AMOUSSOU Florence, Centre de Promotion Sociale de Parakou, Animatrice
- KOLIKO TOSSOU Pauline, Centre de Promotion Sociale de Parakou, Responsable
- KOUMAKPAÏ SIKIROU Moulikatou, Centre de Promotion Sociale OUANDO Porto-Novo, Collaboratrice
- LORRHO Chantal, Administrateur Programme UNICEF,
- MONTCHO FADEYI Simplicia, Centre de Promotion Sociale, Agbokou Porto-Novo, Animatrice
- MOURITALA Rachidath, World Education Bénin Parakou, Animatrice
- MOUZOU Demahou, Promotion pour la Défense des droits de l'homme et de l'Enfant (PDDHE-ONG), Responsable à la santé et approvisionnement
- NONGOUTE Nicolas, Troisième Adjoint au Maire de Parakou OFFRIN CHABI Hortense, MFFE – Directrice départementale de la Famille, de la Femme
 - et de l'Enfant Borgou Alibori
- OROU MORA Inazan, APEM Parakou, Chef programme
- Rigobert HOUNOUVI, Secrétaire Général du Directeur de cabinet du Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant
- S. MARCHESE Marie Antoinette, Sœurs salésiennes Cotonou, FOYER LAURA VICUNA, Coordinatrice FOYER LAURA VICUNA
- SAGBO Roger, Association des Enfants et Jeunes Travailleurs, AEJT, Chargé de programme de la coordination des structures d'appui, Membre Observatoire national de protection des enfants contre le trafic des enfants et l'exploitation au travail
- SAKOUROU Martin, ONG TI-WENTI, Président
- SAKPE Charlotte KAKPO, Service de l'Observatoire de la Famille, Femme et Enfant du Ministère de la Famille, Femme et Enfant
- SANGA PEMA Thierry, Mairie de Natitingou, Chef bureau Appui aux initiatives communautaires, intérim de Chef Service Social
- SOTOME Félicien, Direction de la Famille, Femme et Enfant Zou-Collines Directeur Départementale
- TAKOUNTI Roger, Centre de Promotion Sociale CPS COPARGO, Responsable

- TASSO Martin, Direction départementale de la Famille, de la Femme et de l'Enfant Atacora-Donga Chef service Protection Sociale et Solidarité
- TOKPANOU Louis, Brigade de Protection des Mineurs, BPM, Commissaire Chef de la Brigade
- TOKPO François-d'Assise, GRADH, Directeur Exécutif
- TOKPONOU Françoise, Service Affaires Sociales Mairie Abomey Secrétaire Adjointe des Services Administratifs
- TOLLO ép. ZOGO, Antoinette, MFPSS Direction de l'Enfance, Directrice de l'Enfance et de l'Adolescence
- TOVIAKOU Rosemonde, Direction départementale de la Famille, de la Femme et de l'Enfant Mono-Couffo, Technicienne Supérieur de l'Action Sociale
- YIMPE Henriette, Direction départementale de la Famille, de la Femme et de l'Enfant Atacora-Donga, Chef service Promotion de la Femme et du genre
- ZOCLI ép. FIOGBE Virginie, Centre de Promotion Sociale, Animatrice

BIBLIOGRAPHIE

Documents et Sources d'information

- ABAEF- Ambassade des Etats –Unis d'Amérique, Série Tout savoir N° ABAEF-004 Tout savoir « Pour une mobilisation de tous contre le trafic des enfants », Cotonou, mars 2004
- ABAEF- Ambassade des Etats –Unis d'Amérique, Série Tout savoir N° ABAEF-003 Tout savoir « L'enregistrement des naissances : un droit, un devoir !!! », Cotonou, février 2004
- ABAEF Observatoire national pour la protection des enfants contre le trafic et l'exploitation au travail, Rapport Séminaire de formation des membres de l'observatoire (Projet BIT/IPEC/LUTRENA, Cotonou, février 2004
- ABAEF Observatoire national pour la protection des enfants contre le trafic et l'exploitation au travail, Rapport d'enquête Activités des organisations non gouvernementales de lutte contre le trafic et le travail des enfants au BENIN, Cotonou, décembre 2004
- ABAEF Observatoire national pour la protection des enfants contre le trafic et l'exploitation au travail, Rapport d'enquête Activités des structures étatiques, des organisations internationales non gouvernementales et des institutions internationales de lutte contre le trafic et le travail des enfants au BENIN, Cotonou, décembre 2004
- ABAEF- PGDP, Formation des artistes et chanteurs des départements de l' Atacora et de la Donga sur le Thème : Les pires formes du travail des enfants et l'arsenal juridique béninois de protection et de répression du trafic des enfants, Natitingou, Août 2006
- ABAEF- PGDP, Formation des journalistes et animateurs des départements du Borgou-Alibori, Atacora-Donga sur le thème : Les pires formes du travail des enfants et l'arsenal juridique béninois de protection et de répression du trafic des enfants en direction des artistes et chanteurs des départements, Natitingou, Décembre 2005
- ABAEF- PGDP, Formation des journalistes et animateurs des départements du Zou et des Collines du Mono et du Couffo sur le thème : Traite des enfants les devoirs des parents et des institutions de protection des enfants Bohicon , septembre 2006
- ABAEF, DEI-BENIN, MADEB, TDH, CONADEB, GRABS, OIAEJ, AFAMO, CUAP, CBDIBA, Rapport alternatif du Bénin sur la Convention relative aux droits de l'enfant, Cotonou, juin 1998
- ABAEF, Formation des membres du Club Lutrena du CEG 1 Allada (Projet IPEC/LUTRENA/ ABAEF/CAEB, Cotonou, octobre 2004

- ABAEF, Formation des membres du Club Lutrena du CEG 1 Sèmè-Podji (Projet IPEC/LUTRENA/ ABAEF/CAEB, Cotonou, octobre 2004
- ABAEF, Rapport Séminaire de formation du Comité de sensibilisation et d'alerte (dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds pour la protection de l'enfance FPEB), Allada, octobre 2003
- ABAEF/Ambassade des Etats-Unis au BENIN, Recueil de textes fondamentaux de protection, de promotion et de sauvegarde des droits de l'enfant et de la femme « Pour mieux connaître les droits de l'enfant et de la femme » N°006-ABAEF/2004, Cotonou, juillet 2004
- ABAEF/Commission Nationale Béninoise pour l'UNESCO (CNBU) avec l'appui de l'UNESCO, Le cahier du Formateur *** Pour le respect de la dignité humaine*** Une contribution à l'éducation aux droits de l'Homme, aux droits de l'enfant et de la femme Publications ABAEF N° 001-2003, Cotonou, juin 2003
- AFJB, Etude pour l'identification d'un projet d'appui à la lutte contre le trafic d'enfants au Bénin, Cotonou, juillet 2000
- Afrique 3^{ème} Millénaire Cercle de réflexion (PA10), Programme spécial d'éducation de base pour la réhabilitation sociale des enfants victimes de traite, août 2004
- AFVP et autres, VI XO' le débat sur l'enfant Année 1, N°2, Cotonou, mars 2004
- AFVP et autres, VI XO' le débat sur l'enfant Année 1, N°3, Cotonou, avril 2004
- AFVP et autres, VI XO' le débat sur l'enfant Année 1, N°4, Cotonou, mai 2004
- AFVP et autres, VI XO' le débat sur l'enfant Année 1, N°5, Cotonou, juin 2004
- Antislavery, Manuel de sensibilisation –, 2002
- Anti-slavery International, La traite des personnes, les droits de l'homme : redéfinir la protection des victimes, 2002
- APEFE-BCAT-CARE International-Cinéma Numérique ambulant-Coopération française-Coopération technique Belge-matériels éducatifs pour la santé-FSS Plan International Terre des Hommes UNICEF Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire, Anna Bazil et le trafiquant,
- APEFE-BCAT-CARE International-Cinéma Numérique ambulant-Coopération française-Coopération technique Belge-matériels éducatifs pour la santé-FSS Plan International Terre des Hommes UNICEF Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire, Anna Bazil et le trafiquant Cahier pédagogique, ,
- Archidiocèse de Cotonou, Service de la Charité pour le Développement intégral de l'homme (SCDIH), Cotonou,
- AUTRE VIE, Initiative d'apprentissage et de formation des jeunes enfants en situation difficile, Porto-Novo 2005
- AUTRE VIE, Les actions de l'ONG Autre Vie vue par la presse, de 2000 à 2005 Porto-Novo 2005

- AUTRE VIE, Rapport général, Session d'information des élus locaux, journalistes et acteurs sociaux sur le rôle du juge des enfants et la brigade de protection des mineurs, Porto-Novo 2005
- AUTRE VIE, Rapport narratif Novembre 2005 Avril 2006 (centre d'accueil d'Akpro-Missérété), Porto-Novo 2006
- AUTRE VIE, Rapport narratif périodique Octobre 2005 mai 2006 (projet Tous les enfants à l'école), Porto-Novo 2006
- AUTRE VIE, Rapport relatif à la journée mondiale pour la prévention des abus envers les enfants au Bénin, Porto-Novo 2002
- BCAT UE, La Brigade de protection des mineurs Coopération Union Européenne BENIN, Cotonou,
- BCAT UE, Le juge des enfants Coopération Union Européenne -BENIN, Cotonou,
- BCAT (MFE, MISD), Devis programme N°3. Appui à la lutte contre le trafic d'enfants, Cotonou, Bénin., Cotonou,
- BCAT (MFE, MISD), Rapatriement d'enfants béninois trafiqués au Nigeria. Appui à la lutte contre le trafic d'enfants, Cotonou, Bénin., Cotonou, octobre 2003
- BCAT (MFE, MISD), Rapport Trimestriel n°12. Appui à la lutte contre le trafic d'enfants, Cotonou, Bénin., Cotonou, juin 2005
- BCAT (MFE, MISD) et CEO, Projet d'appui aux activités du CEO. Appui à la lutte contre le trafic d'enfants, Cotonou, Bénin (Oct 2004 à Avril 2005)., Cotonou, 2005 1
- BCAT (MFE, MISD) et CRB, Renforcement des capacités du personnelle des structures sociales travaillant avec des enfants victimes de trafic. Appui à la lutte contre le trafic d'enfants, Cotonou, Bénin (Oct 2004 à Avril 2005)., Cotonou,
- BCAT (MFE, MISD) et Sœurs Salésiennes, Projet d'appui aux activités du foyer Laura Vicuna – projet e réinsertion professionnel et scolaire, Cotonou, janvier 2004
- Bénin Communauté européenne, Document de stratégie de Coopération et Programme Indicatif pour la période 2002-2007
- BENIN-NIGERIA, Rapport 2^e rencontre Bénin Nigeria sur la réponse à la traite des enfants ABUJA Avril 2005
- BENIN-NIGERIA, Rapport 3^e rencontre Bénin Nigeria sur la réponse à la traite des enfants ABUJA Avril 2005
- Bertin GBAYORO & Koffi KOUAKOU, UNICEF, Trafic International d'Enfants en Côte d'Ivoire, Côte d'Ivoire 1998
- Billa, Franck, Rapport d'évaluation. Mission « Brigade de Protection de Mineurs», 2003., Cotonou Paris, mai 2003
- BIT Commission Européenne ALISEI Italie ALISEI Gabon /IPEC, Déclaration de Libreville Pour l'harmonisation des législations nationales en matière de

- lutte contre le trafic des enfants en Afrique francophone de l'Ouest et du Centre, Libreville, février 2003
- BIT, OIT CE, Alisei, TRAFLEX Cadre juridique concernant la lutte contre ka traite des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre (CD Rom), Cotonou, 2004
- BIT/IPEC , Trafic des enfants au BENIN : Analyse opérationnelle, Cotonou, février 2000
- BIT/IPEC, L'action du BIT IPEC au Bénin de 1997 à 2004, Cotonou, novembre 2004
- BIT/IPEC, Programme International pour l'Abolition du Travail des enfants (présentation), Cotonou,
 - BIT-IPEC, Rapport de l'atelier sous-régional : Combattre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre, Cotonou juillet 2000
- BPM, Bilan d'activités 2004, Cotonou, janvier 2005
- BPM, Bilan d'activités 2005, Cotonou, janvier 2006
- Bureau International des droits de l'enfant, Dossier de travail monté dans le cadre du Projet de Radio-Enfant, Montréal/CANADA, mars 2002
- CARE CE, PROCHILD Synthèse Devis Programmes, Cotonou, février 2004
- CARE CE, PROCHILD Synthèse étude de base du projet, Cotonou, février 2004
- CE, BIT et Autres, Déclaration de Libreville, pour l'harmonisation des législation nationales en matière de lutte contre le trafic des enfants en Afrique Francophone de l'Ouest et du Centre, Libreville, février 2003
- CE, Informations succinctes pour un projet de moins de 2m d'Euro, 8eme FED. Appui à la lutte contre le trafic d'enfants, Cotonou, Bénin., Bruxelles, avril 2000
- CEDEAO et autres, Plan d'Action conjoint CEDEAO/CEEAC de lutte contre la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants en Afrique de l'Ouest, mai 2006
- CEDEAO et autres, Réunion régionale des experts Le modèle de système d'observation et de suivi de la traite des enfants, mai 2006
- CEDEAO et autres, Réunion régionale des experts Les principes directeurs pour la protection des droits des enfants victimes suivi de la traite des enfants et le modèles d'accord bilatéral sur la coopération et l'entraide judiciaire pour la protection des d'enfants de la traite transfrontalière, mai 2006
- CEDEAO, Accord multilatéral de coopération en matière de lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest, 2005
- CEDEAO/CEEAC, Conférence ministérielle conjointe CEDAO/CEEAC sur la lutte contre la traite des personnes Résolution sur la lutte contre la traite des personnes, juillet 2006

- CEDEAO-BIT-NATIONS UNIES –UNICEF, Plan d'action conjoint CEDEAO/CEEAC de lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre, Libreville 2006
- CNDLP, Document de stratégie de réduction de la pauvreté au BENIN (DSRP 2003-2005), Cotonou, Décembre 2003
- CNDLP, Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté au Bénin, Cotonou, 2002 12
- Coalition nationale des droits de l'enfant au BENIN, Quinzaine de l'enfant béninois, Cotonou, décembre 1998
- CONADEB / ABAEF / DEI / RADDA BARNEN (Save the Children Suède), Etude sur la conception actuelle de la parenté dans la réalité socioéconomique du BENIN, Cotonou, Novembre -Décembre 1998
- CONADEB / ABAEF / DEI / RADDA BARNEN (Save the Children Suède), Colloque national sur le thème : Parenté réelle et parenté responsable : réduire les distances. Rapport final, Cotonou, Décembre 1998 Coopération française au Bénin - Ambassade de France, Océanique 48-49, revue Septembre 2004
- CRB et autres, Prévention et lutte contre la traite et l'exploitation des enfants par la mise en œuvre d'un programme d'éducation alternative et de réinsertion socioprofessionnelle dans les départements de l'Atlantique et du Zou Bénin, Cotonou, (PA9-BJ-Lutrena-Danida) Bénin Cotonou
- CRB et autres, Rapport prostitution infantile Bénin, Cotonou,
- DEI-BENIN, CONADEB, ABAEF, INFOSEC, DANIDA, WSM, Séminaire sousrégional sur le Thème : « Stratégies régionales de lutte contre le travail de l'enfant et ses conséquences en Afrique» : Le cahier des stratégies – Cotonou 98, Cotonou, mai 1998
- DEI-BENIN/BIT-IPEC, Séminaire national de restitution de l'étude BIT/IPEC sur le trafic des enfants au BENIN Analyse opérationnelle, Cotonou, mai 2000
- ELISEE SOUMONNI, Les règles traditionnelles du placement d'enfants au Bénin , Cotonou, 2000
- ECO Monet P. A. et Moens B., Mission de relecture. Appui à la lutte contre le trafic d'enfants, Cotonou, Bénin., Bruxelles, juin 2004
- ENDA Mali, Les Associations de développement de quartiers (ADQ) L'expérience des Centres d'Ecoute communautaire de Bamako (CEC) JEUDA 10, Bamako, 2003
- ENDA TM, Education : alternatives africaines ouvrage collectif Etudes et recherches n° 222-223, 2003 Dakar
- ENDA TM Jeunesse Action, Exode précoce et traite des enfants en Afrique de l'Ouest Quelques actions des enfants et jeunes travailleurs de la sous-région JEUDA 111-112, Dakar Sénégal,

- ENDA TM Jeunesse Action, Migrations, confiage et trafic d'enfants en Afrique de l'ouest -JEUDA 106, Dakar Sénégal, 2002
- FANDOHAN Edouard, Les enfants placés ou vidomègon et les droits de l'enfant (Etude réalisée dans la Circonscription urbaine de Cotonou (Mémoire de fin de formation Assistance sociale), Cotonou, 1993-1994
 - Fondation Terre des Hommes, Les petites mains des carrières de pierre, enquête sur un trafic d'enfant entre le Bénin et le Nigeria, Décembre 2005
- Forum des ONG d'aide à l'Enfance en difficulté, Coalition ivoirienne pour les droits de l'enfant, Save the Children UNICEF Côte d'Ivoire, Atelier de formation aux techniques d'élaboration des rapports alternatifs au Comité des droits de l'enfant Rapport -, Grand-Bassam, Côte d'Ivoire, juin 2000
- FRA / Ambassade USA, Droit des enfants et état civil au Bénin (Rapport Séminaire), Cotonou, février 2002
 - FRA-FNUAP, la Famille et les Défis du développement au Bénin, 2002
- FRA-MFPSS/ UNFPA, La famille et les défis du développement au BENIN, Cotonou, mai 2003
- Le développeur, magazine trimestriel de développement N° 011, Janvier 2006 MAEIA Bénin MJ/PGF Nigeria, Accord de coopération entre le gouvernement de la République du Bénin et le Gouvernement de la République Fédérale du Nigeria sur la prévention, la répression et la suppression de la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants, juin 2005
- Marie-Pierre CHAMPAGNE, Katou-Patricia GRATTON, Aurélie LACHANT, Anne Saris, Dossier de travail à l'usage des éducateurs qui souhaitent sensibiliser les jeunes sur la situation des enfants dans le monde, Montréal-Canada 2002
- MFPSS et autres, Atelier National de coordination pour la lutte contre le trafic d'enfants, Porto Novo, novembre 2002
- MFPSS, Ambassade Royale de Danemark, Etude de base pour l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la migration et le trafic des enfants dans le zou, août 2002
- MFPSS, Arrêté Année 2005 n°503/MFPSS/DC/SGM/DEA/SPEA/SA portant création, organisation et fonctionnement de la cellule Nationale de suivi et de coordination pour la protection de l'enfant du 15 mars 2006
- MFPSS, Budget-Programme 2007-2009, Octobre 2006 MFPSS, Le Social, bulletin d'information du MFPSS, N° 007, Octobre 2005
 - MFPSS, Le Social, bulletin d'information du MFPSS, N° 008, Décembre 2005.
 - MFPSS, lutte contre le trafic des enfants (une série de bandes dessinées), B.D. 0001 Juin 2002
 - MFPSS, Parler des abus sexuels et des enlèvements aux enfants, 2002
- MFPSS, Plan d'action du Ministère de la Famille, de la Protection sociale et de la solidarité (MFPSS), Cotonou, 2004

- MFPSS, Plan d'action du Ministère de la Famille, de la Protection sociale et de la solidarité (MFPSS) Janvier-Décembre 2004
- MFPSSA-DDFPSS Borgou Alibori, Plan d'Action mars décembre 2005 MFPSS-DEA, Plan de travail annuel (PTA) 2006
- Ministère Coordination Action gouvernementale PNUD, Etudes nationales de perspectives à long terme BENIN 2025 Alafia (Stratégies de développement du BENIN à long terme) (PRCIG/NLTPS/BEN/001), BENIN, août 2000
- MISSD-BPM, MFPSS, UNICEF, Procédure de prise en charge des enfants victimes de la traite, 2005
- MJLDH DPJEJ / CNDE, Deuxième session 2004 de la Commission nationale des droits de l'enfant élargie aux comités départementaux des droits de l'enfant (Rapport), Cotonou, 2004
- MJLDH DPJEJ / CNDE, Session annuelle de formation des membres de la Commission nationale des droits de l'enfant élargie aux comités départementaux des droits de l'enfant (Rapport), Cotonou, octobre 2002
- MJLDH DPJEJ / CNDE, Session unique 2005de la Commission nationale des droits de l'enfant élargie aux comités départementaux des droits de l'enfant (Rapport), Cotonou, 2005
- MJLDH DPJEJ/UNICEF, Atelier de vulgarisation des recommandations du Comité des droits de l'enfant, Cotonou, janvier 2000
- MJLDH/ INFOSEC, Séminaire national L'exploitation sexuelle des enfants, Cotonou, juillet 1999
- Moussa AMADOU, PIED-ONG, les Talibés au Nord Bénin : « Enfance Malheureuse : un mode de vie choisi » DJOUGOU 2001
- MSPSCF-DPS UNICEF, Le placement des enfants au Bénin « Etude du Phénomène de VIDOMEGON », Cotonou, décembre 1997
- OIT-BIT, Lutte contre la traite des enfants en Afrique Centrale et en Afrique occidentale, , juin 2001
- Pierre Mahougnon JEKINNOU, MFPSS-Banque Mondiale, Répertoire des structures de Protection de l'Enfant au Bénin, Cotonou 2001
- PNUD, Rapport du Pnud sur la pauvreté Vaincre la pauvreté humaine, 1998
- République du Bénin- MFPSS, Politique et stratégies nationales de protection sociale (PSNPS) 2004-2013, ,
- RETRAME, Bulletin d'information et de sensibilisation du Réseau béninois des journalistes contre le trafic et la maltraitance des enfants, n° 001 septembre 2004
- RETRAME, Bulletin d'information et de sensibilisation du Réseau béninois des journalistes contre le trafic et la maltraitance des enfants, n° 002/003 Décembre 2004

- Rita Félicité SODJIEDO HOUNTON, Le Bénin d'hier et d'aujourd'hui face à la Convention relative aux droits de l'enfant, Lyon, 1996
- Rita Félicité SODJIEDO HOUNTON, Travail, Placement et Trafic des Enfants au Bénin: pour une recherche d'une stratégie nationale et internationale de lutte contre l'exploitation, Lyon, février 2003
- Roger OUENSAVI et Carrefour d'Ecoute et d'Orientation (CEO), Le Phénomène des enfants travailleurs migrants au Bénin « Ampleur et Départements » , Cotonou, 2001
- Rosario SAPIENZA & Rita F. SODJIEDO (APRI Spa), Mission d'évaluation finale du projet "Appui à la lutte contre le trafic d'enfants au Bénin » Cotonou 2005
- Save the Children Suède, Lutte contre le trafic des enfants Manuel de formation des Forces de sécurité, --, mars 2003
- Système des Nations Unies (Coordination SNU), Le Trait d'Union N° 6 : L'organe d'information du système des Nations Unies La génération de 0 à 20ans, Cotonou, juillet 2004
- Système des Nations Unies (Coordination SNU), Plan cadre des Nations Unies pour l'Assistance au développement au Bénin, Cotonou, mai 2003
- TDH et autres, Annexes des termes de référence du Groupe de Travail Informel (GTI), Cotonou, janvier 2005
- TDH et autres, Termes de référence du groupe de travail informel (GTI) pour la protection de l'enfance au BENIN, Cotonou, janvier 2005
- UNICEF BIT, Consultation sous-régionale sur le développement des stratégies de lutte contre le trafic des enfants à des fins d'exploitation du travail en Afrique de l'Ouest et du Centre, Libreville, 2000
- UNICEF bureau régional (Laetitia Veil), Etude sous-régionale sur le trafic des enfants à des fins d'exploitation économique en Afrique de l'Ouest et du Centre, Abidjan, février 2000
- UNICEF Bureau régional (Laetitia Veil), Problématique du travail et du trafic des enfants domestiques en Afrique de l'Ouest et du Centre, Cotonou, Abidjan, 1998
- UNICEF, Atelier sous-régional sur le travail des enfants domestiques, en particulier les filles domestiques dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Cotonou, juillet 1998
- UNICEF, Etude Sous-Régionale sur le trafic des enfants à des fins d'exploitation Economique en Afrique de l'ouest et du Centre, Février 2000
- UNICEF, L'exploitation économique des enfants par le travail et le trafic des enfants en Afrique de l'Ouest : Action de l'UNICEF, Abidjan, Novembre 2002
- UNICEF, La situation des enfants dans le monde 2004, New -York, Décembre 2003
- UNICEF, La situation des enfants dans le monde 2005 L'enfance en péril, New York, Décembre 2004

- UNICEF, La vision de l'enfant béninois au delà de l'an 2000 Quelques éléments de réflexion, Cotonou, Novembre 1999
- UNICEF, Le trafic d'enfants. Pas à vendre, Cotonou,
- UNICEF, Nouvelles alternatives pour les soins à donner aux enfants qui vivent dans les rues du Mexique, Mexique 1986
- UNICEF, Répertoire des ONG et Institutions intervenant pour la protection des enfants au Bénin, Cotonou 2004
- Union Africaine -Ambassade royale du Danemark, OMS, UNFPA, UNICEF -, Plan d'action sur la famille en Afrique Conférence régionale sur la famille en Afrique (AIF + 10), Cotonou, juillet 2004
- WLR-Bénin, AFJB, CBDIBA, DHPD, WILDAF-Bénin, USAID, L'initiative des droits juridiques de la femme Mon manuel d'animation juridique, Cotonou, Décembre 2004
- World Education Bénin, Rapport annuel 1999, Parakou 2000
- World Education, Manuel de Référence des Associations des Parents d'Elèves, Parakou 2000
- World Education, Programme Bénin, Rapport Annuel 2004, Parakou 2005

ANNEXES

Annexe N°1

Tableau N° 1: Provenance des enfants victimes de traite¹²

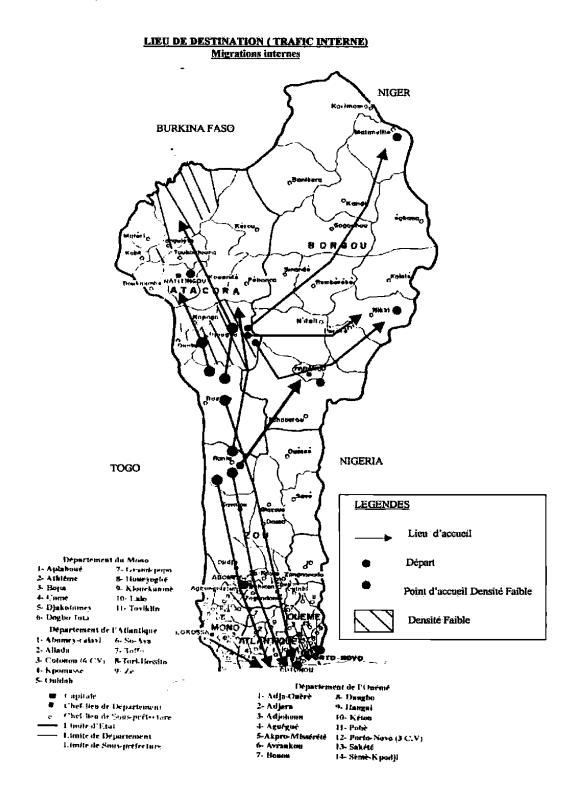
Commune	Village de provenance	Sexe	Total		
				Masculin	Féminin
Houéyogbé	Dotou	0	418	418	0,3
	Kpovidji	0	418	418	0,3
Agbangnizoun	Gnizinta	15297	10198	25495	15,8
Djakotomey	Bétoumey	1623	812	2435	1,5
	Kpoba	3653	2841	6494	4,0
	Mekpéhoué	812	4465	5277	3,3
Lalo	Hlassamè	0	1218	1218	0,8
	Lomey	1218	2030	3248	2,0
	Sowanouhoué	0	1218	1218	0,8
Toffo	Colli Agamè	6797	1699	8496	5,3
	Ahogblomè	13590	28887	42477	26,3
Bassila	Penelan	2175	580	2755	1,7
	Penessoulou	1740	435	2175	1,3
Copargo	Kpabégou	1450	870	2320	1,4
Ouaké	Maho	1015	580	1595	1,0
	Passingré	725	580	1305	0,8
	Tékpari	2175	2610	4785	3,0
Ouaké	Kom'dé	1305	580	1885	1,2
Вора	Médétogbo	2507	2507	5014	3,1
	Agbodji	836	2507	3343	2,1
	Zounta	3037	3037	6075	3,7
	Zounguè	1519	1519	3037	1,9
Kétou	Ayékou	2213	0	2213	1,4
	Kpankou	2213	3688	5901	3,7
	Zoungbomè	6374	7011	13385	8,3
Bantè	Bantè Illèlako	939	2816	3755	2,3
	Atokoligbé	939	3752	4691	2,9
Total		74152	87276	161428	100,0
%		45,9	54,1	100	

-

¹² République du Bénin, OEF, OIT, IPEC, LUTRENA-BENIN, La traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail au Bénin - Caractéristiques socio-démographiques des enfants victimes de traite , Rapport, Cotonou, Novembre 2004, page 25

Annexe N°2

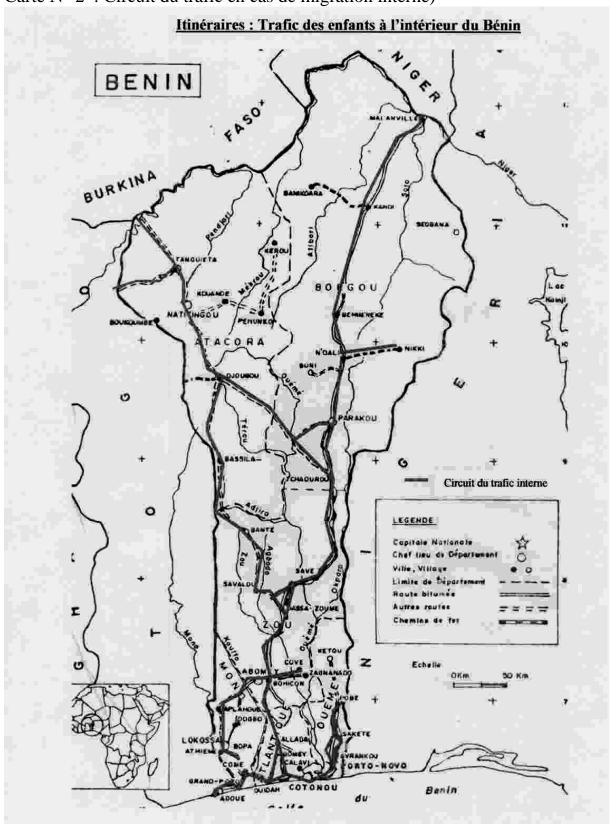
Carte N° 1 : Migrations internes des enfants (Lieu de destination des enfants en cas de trafic interne)



Source : BIT, IPEC, Lutte contre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail dans les pays d'Afrique occidentale et centrale, Trafic des enfants au Bénin - Analyse opérationnelle, Rapport d'étude, Février 2000, page 52

Annexe 3

 $\overline{\text{Carte N}^{\circ} 2}$: Circuit du trafic en cas de migration interne)



Source : BIT, IPEC, Lutte contre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail dans les pays d'Afrique occidentale et centrale, Trafic des enfants au Bénin - Analyse opérationnelle, Rapport d'étude, Février 2000, page 53

Annexe N°4

Elaboration du Plan d'action national pour la lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail

QUESTIONNAIRE

Dénomination / Nom
Sigle
Année de création
Caractère
Adresse:
Coordonnées Responsable de la structure :
Présentation de la Structure
Objectifs:
Domaines d'intervention :
Disposez-vous d'un centre d'accueil des enfants ?
Tranche d'âge des enfants pris en charge:
•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
Communes d'intervention :
Quelles sont les actions menées par votre structure / institution / ONG dans la protection des enfants ?
•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••

En quoi consiste l'action de votre structure en matière de protection contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail ?
Quelles ont été vos activités des trois dernières années dans ce domaine ? Disposez-vous d'une structure d'accueil des enfants victimes de traite ?
Quels sont les projets pour les cinq prochaines années ?
Quels sont vos projets futurs en la matière ?
Quels sont vos besoins pour une meilleure protection des enfants contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail ?
Avez-vous des propositions pour la réduction, voire l'éradication de la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail au Bénin ?
Quelles sont vos perspectives dans ce domaine ?
Ajouter toute documentation utile.

Merci de votre coopération!